

**ÉTUDE SUR LES BESOINS, CAPACITÉS ET
CONTRAINTES DU SECTEUR PRIVÉ DANS
LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
AVEC UN FOCUS SUR LE MARCHÉ DE
L'EMPLOI AU CAMEROUN ET EN RDC**

RAPPORT CAMEROUN

Yaoundé, Août 2024



ÉTUDE SUR LES BESOINS, CAPACITÉS ET CONTRAINTES DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC UN FOCUS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI AU CAMEROUN ET EN RDC

RAPPORT CAMEROUN

Yaoundé, Août 2024

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	6
RESUME EXECUTIF	11
INTRODUCTION	13
1. Contexte et justification	13
2. Objectifs de l'étude	14
3. Méthodologie	15
CHAPITRE 0 : DEFINITION DES CONCEPTS	17
0.1. Innovation technologique et environnementale	17
0.2. Exemples d'Innovation Technologique	17
0.3. Cadre conceptuel et notions clés	18
0.4. Les financements publics en faveur de l'innovation	20
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENARIAT AU CAMEROUN	24
I.1. Cartographie des Startup et PME dans notre échantillon	24
CHAPITRE II : LES APPUIS AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	31
II.1. Appuis institutionnels.....	31
II.2. Les financements	20
CHAPITRE III : EMPLOYABILITE DANS LES PME & STARTUP	41
III.1. Situation socio-démographique des emplois dans les Startup et PME	41
III.2. La qualité de l'offre d'emploi	42
III.3. Innovation technologique et environnementale comme moteur de création d'emplois	44
CHAPITRE IV : LE MARCHÉ DES INNOVATIONS AU CAMEROUN	52
IV.1. Les produits d'innovations disponibles sur le marché	52
IV.2. Vulgarisation des produits d'innovations technologiques et environnementales	52
IV.3. Les parts de marchés des produits	55

CHAPITRE V : LES OBSTACLES DU SECTEUR PRIVE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS	58
V.1. Les difficultés rencontrées par les startups et PME	58
V.2. Analyse des besoins, contraintes et capacités des start-ups dans la production des innovations technologiques et environnementales	59
CONCLUSION	67
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	69
ANNEXES	70

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CAMERCAP-PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales du Cameroun
CFA	Centre de Formation d'Apprentissage
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CFPE	Centre de Formation Professionnelle d'Excellence
CFPM	Centre de Formation Professionnelle aux Métiers
CFPP	Centre de Formation Professionnelle Privé
CFPR	Centre de Formation Professionnelle Rapide
CNPS	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
IA	Intelligence Artificielle
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
INFFDP	Institut National des Formations des Formateurs et du Développement des Programmes
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement des Territoires
MINEPDED	Ministère de l'Environnement Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage Pêches et Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie des Mines et du Développement Technologique
MINJEC	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NOSO	Nord Ouest/Sud-Ouest

OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PDTIE	Projet de Déploiement des Technologies et Innovations Environnementales pour le Développement Durable et la Réduction de la Pauvreté
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SA	Société Anonyme
SAR	Section Artisanale Rurale et Section Ménagère
SARL	Société à Responsabilité Limitée
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petites Entreprises

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs et résultats de la collecte dans les régions d'enquête .	15
Tableau 2 : Part des financements en faveur de l'innovation dans le budget	20
Tableau 3 : Répartition des administrations publiques et privées par secteur d'activité.....	21
Tableau 4 : Répartition des cibles accompagnées par les institutions publiques dans le domaine de l'innovation technologique	22
Tableau 5 : Répartition des startups et PME selon la forme juridique	24
Tableau 6 : Répartition des start-ups et PME selon le secteur d'activité	25
Tableau 7 : Distribution des start-ups et PME selon la possession d'un numéro d'immatriculation fiscale (%).....	27
Tableau 8 : Répartition des unités d'observation selon les raisons de la non possession d'un numéro d'immatriculation fiscale	27
Tableau 9 : Distribution des start-ups et PME selon la possession d'un numéro de registre du commerce.....	28
Tableau 10: Répartition des unités d'observation selon les raisons de la non possession d'un numéro du registre du commerce (%).....	128
Tableau 11 : Distribution des unités d'observations selon la possession d'une immatriculation CNPS	30

Tableau 12 : Répartition des unités d'observations selon les raisons de la non possession d'une immatriculation CNPS	30
Tableau 13 : Type d'accompagnement reçus par les Start-up et les PME (%) ..	32
Tableau 14 : Classement des sources d'accompagnement pour les start-up et pour les PME	33
Tableau 15 : Source d'accompagnements effectif pour financer les innovations.....	34
Tableau 16 : Répartition des start-ups selon leur appréciation des financements pour la production des innovations technologiques et environnementales	39
Tableau 17 : Répartition des start-ups selon leurs potentielles sources pour financer leurs besoins	40
Tableau 18 : Répartition des emplois par sexe	41
Tableau 19 : Répartition des emplois par tranche d'âge.....	42
Tableau 20 : Part des emplois selon le profil de l'emploi	42
Tableau 21 : Nombre de Centre de Formation Professionnelle (CFP) par ordre d'enseignement entre 2020 et 2021	43
Tableau 22 : Répartition des emplois par diplôme	43
Tableau 23 : Distribution des PME et star-ups selon les secteurs d'activité en (%)	46
Tableau 24 : Distribution des unités par sexe des employés	46
Tableau 25 : Distribution des start-ups par profil des employés	47
Tableau 26 : Répartition des administrations par secteur d'activité	47
Tableau 27: Répartition des administrations en fonction du nombre d'unités accompagnées au cours de 5 dernières années.....	48
Tableau 28 : Répartition des start-ups selon leur nombre de produits sur le marché	52
Tableau 29 : Répartition des start-ups selon le nombre de produits et type de protection	54
Tableau 30 : Répartition des start-ups selon les domaines de collaboration entre elles	56
Tableau 31 : Répartition des start-ups selon le domaine de collaboration avec les PME.....	57
Tableau 32 : Répartition des start-ups selon les difficultés rencontrées dans la production de leurs innovations technologiques et environnementales	58

Tableau 33 : Classement des appuis par ordre d'importance	59
Tableau 34 : Répartition des unités selon les principaux besoins et les objectifs	60
Tableau 35 : Répartition des unités selon les contraintes et les objectifs.....	61
Tableau 36 : Les capacités requises pour le développement du secteur privé	62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Administrations ayant fourni un accompagnement aux jeunes, PME et Start-up	21
Graphique 2 : Contraintes qui limitent l'accompagnement des jeunes	22
Graphique 3 : Répartition des PME selon le mode à partir duquel elles sont créées.....	26
Graphique 4 : Répartition des unités ayant reçu un accompagnement dans la production des innovations technologiques et environnementales	31
Graphique 5 : Existence d'une ligne de financement dans les administrations....	34
Graphique 6 : Impact des appuis reçus sur la production d'innovations technologiques et environnementales souhaitées par les PME.	36
Graphique 7 : Distribution des PME ayant reçu un accompagnement pour l'utilisation des innovations.....	36
Graphique 8 : Répartition des PME selon l'utilité des appuis reçus.....	37
Graphique 9 : Répartition des unités finançant leur production d'innovations technologiques selon leurs fonds propres.....	37
Graphique 10 : Répartition des unités ayant financé la production de leurs innovations technologiques et environnementales par financement participatif.....	37
Graphique 11 : Répartition des unités ayant financé la production de leur innovation technologique et environnementale par crédit	38
Graphique 12 : Répartition des startups ayant financé la production de leurs innovations technologiques et environnementales par subventions financières	38
Graphique 13 : Administrations ayant fourni un accompagnement aux jeunes, PME et Start-up	48

Graphique 14 : Nature des appuis accordés par les administrations aux Start-ups et PME	49
Graphique 15 : Répartition des Start-ups selon le fait que leurs produits bénéficient de la protection des droits d’auteurs	53
Graphique 16 : Principaux canaux utilisés par les Start-ups pour faire connaître leurs produits	54
Graphique 17 : Principaux utilisateurs des produits des Start-ups	55
Graphique 18 : Répartition des Start-ups selon l’existence de collaboration entre elles	55
Graphique 19 : Répartition des start-ups ayant une convention de collaboration avec les PME	56

RESUME EXECUTIF

Dans un pays où les jeunes de la tranche 15-34 ans représentent plus d'un tiers de la population et sont trois fois plus concernés par le chômage que les autres groupes d'âge, la création d'entreprise apparaît comme une solution salubre. Les jeunes diplômés sont le plus souvent inclinés vers un emploi dans l'administration ou les entreprises publiques, pour une recherche de stabilité et de sécurité, alors que ce secteur est déjà saturé. En retour de déception, ils se retrouvent dans une large majorité à exercer des « petits boulots » dans le secteur informel, marqué par la fragilité et la précarité. Ceux qui se lancent dans la création d'entreprise rencontrent de nombreuses difficultés. Le risque d'abandon ou d'échec reste élevé, d'autant que le système éducatif ne les prépare pas aux réalités du marché du travail, et moins encore à l'auto-emploi.

Pour tenter d'apporter des solutions, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2009 une Vision à long terme pour atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035. Un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) a été adopté pour la période 2010-2020 avec une priorisation de grands projets d'infrastructures et le développement des partenariats publics. Le DSCE s'articulait sur 3 grands axes d'interventions : stratégie de croissance, stratégie d'emploi, et stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'État. La matrice d'actions prioritaires du DSCE privilégiait la mobilisation des investissements directs étrangers.

À partir du DSCE, un plan triennal a été élaboré avec une enveloppe globale de 925 milliards. La part des jeunes dans cette enveloppe a été de 102 milliards avec pour objectif faciliter et accélérer l'insertion économique de la jeunesse. À cet effet, trois (03) grands groupes d'activités ont été menées : (i) le réarmement civique et moral des jeunes ; (ii) l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, et (iii) la construction et équipement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Le PTS-Jeunes se déployait dans quatre (04) secteurs : l'agriculture (pêche, élevage), l'industrie, l'économie numérique et l'innovation.

À l'échéance de la décade du DSCE, le gouvernement met en œuvre depuis 2020, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) sur la période 2020-2030. Cette dernière reprend parmi ses priorités la problématique de l'emploi et l'insertion économique des jeunes. Cette politique de développement est articulée autour de six (06) axes, à savoir : **(i)** la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; **(ii)** l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; **(iii)** le développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune en zones urbaines ; **(iv)** l'incitation à la création et à la préservation des emplois dans les grandes entreprises du secteur privé formel ; **(v)** la mise en adéquation formation-emploi et l'amélioration du système d'insertion professionnelle ; et **(vi)** la régulation du marché du travail.

Malgré ces multiples efforts du Gouvernement pour lancer l'entrepreneuriat, le taux de mortalité des jeunes entreprises reste très élevé (soit 72,24% selon une étude du CAMERCAP-PARC). C'est dans cette optique que la présente étude visait à évaluer les besoins, contraintes et capacités requises pour le développement du secteur privé en terme d'innovation.

Selon une méthodologie par choix raisonné, la collecte des données a été faite dans 06 régions sur 10 que compte le Cameroun. Elle a porté sur les PME, les startups et les administrations en charge de l'encadrement des jeunes entrepreneurs.

L'analyse des données montre que les jeunes entrepreneurs rencontrent les mêmes difficultés. Celles-ci vont de l'insuffisance des financements à la faible implication du Gouvernement. En effet, 9 sur 10 promoteurs des Startups et des PME, parmi les jeunes, financent les innovations technologiques à partir de leurs fonds propres, alors que le gouvernement dans le cadre du plan d'urgence triennal annexé au DSCE, a consenti une enveloppe globale de 925 milliards FCFA. La part des jeunes

dans cette enveloppe a été de 102 milliards avec pour objectif faciliter et accélérer l'insertion économique de la jeunesse. Le PTS-Jeunes se déployait dans quatre (04) secteurs : l'agriculture (pêche, élevage), l'industrie, l'économie numérique et l'innovation. Les résultats de la présente étude révèlent que 77% des administrations ont fourni un accompagnement aux jeunes entrepreneurs. Il revient donc de se poser la question de savoir **"qu'est ce qui rend inefficaces les interventions du gouvernement?"**

L'évaluation des capacités requises pour le développement de l'entrepreneuriat, montre qu'il y a un manque de cohérence entre les politiques gouvernementales et les besoins des jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, on note également une insuffisance en quantité de la ressource humaine et des compétences.

Pour rendre concret toutes ces interventions gouvernementales, le CAMERCAP-PARC propose une fois de plus une approche par la rupture selon la trilogie :

REVER-OSER-INNOVER.

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le secteur privé joue un rôle important dans le développement durable, en tant que créateur de richesse, d'emplois et d'innovation. Il peut contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la protection de l'environnement et à la promotion des droits humains. Toutefois, le secteur privé au Cameroun fait face à plusieurs besoins, capacités et contraintes qui influencent son engagement dans le développement durable.

L'accès au financement, qui reste limité et coûteux pour les petites et moyennes entreprises (PME), notamment celles qui opèrent dans les secteurs verts ou sociaux, le renforcement des capacités, qui passe par la formation, le conseil, l'accompagnement et le transfert de technologies, afin d'améliorer la compétitivité, la qualité, la productivité et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Et l'appui institutionnel, qui implique la simplification des procédures administratives, fiscales et douanières, la lutte contre la corruption, l'amélioration du climat des affaires et la promotion du dialogue public-privé, sont les besoins les plus significatifs du secteur privé camerounais.

Ces besoins sont inhérents à des contraintes du secteur privé de divers ordres, notamment :

- Le manque de sensibilisation, qui se traduit par une faible connaissance des enjeux, des opportunités et des bénéfices du développement durable, tant au niveau des dirigeants que des employés, des clients, des fournisseurs ou des investisseurs et des Collectivités territoriales décentralisées.

- Le manque de régulation, qui se traduit par une absence ou une faiblesse des normes, des lois, des règlements, des incitations ou des sanctions qui encouragent ou obligent les entreprises à adopter des pratiques responsables et durables.
- Le manque de mesure, qui se traduit par une difficulté à évaluer et à communiquer l'impact social et environnemental des activités du secteur privé, ainsi qu'à rendre compte de la performance globale des entreprises.

Il convient de rappeler qu'à l'évaluation du DSCE, des contreperformances en matière d'emploi, de croissance et de lutte contre la pauvreté ont été notées. En 2020, la deuxième phase de la vision 2035 pour l'émergence du Cameroun dans un plan qui est la SND30 a été lancée. Dans ces travaux sur la « **Transformation structurelle de l'économie camerounaise** » le CAMERCAP-PARC, (2018) a défini les conditions de réussite de cette période à travers une stratégie de rupture audacieuse.

La mise en œuvre de ce plan fait face à des défis sécuritaires et sanitaires nombreux. Notamment la crise sécuritaire au septentrion ; la crise socio-politique dans les régions du NOSO ; la crise du COVID-19.

Ainsi, l'atteinte des ODD, l'agenda 2063 de l'union africaine et du plan national auxquels le Cameroun a souscrit, s'annoncent particulièrement problématique. La situation du secteur privé tarde à trouver une amélioration notable. Plusieurs difficultés et contraintes persistent dont les plus

grandes sont notamment, le mauvais état du climat des affaires, la non valorisation ou l'exploitation des résultats des recherches et innovations par les investisseurs et le secteur privé qui est plus tourné vers le secteur tertiaire.

L'innovation est devenue indispensable pour adresser la prise en compte des enjeux de la durabilité dans l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des pays. Ainsi les entreprises sont fortement concernées à cause de l'accroissement de la concurrence et des exigences des clients. Les enjeux liés à l'innovation sont cruciaux car, c'est grâce au développement d'investissements et d'activités dans celle-ci que les entreprises peuvent gagner des parts de marché, accroître leurs revenus, réduire leurs coûts des facteurs et, plus généralement, augmenter leur rentabilité (Sahut, Leroux, 2011).

Malgré les multiples avantages que procure l'innovation, elle ne suscite pas un intérêt dans les entreprises des pays en développement par rapport à celles des pays développés. Au Cameroun, moins de 10% des PME ont fait preuve d'innovation technologique ; moins de 5 entreprises industrielles ont appliqué des résultats de recherche provenant des universités et de centres de recherche en 2014 dans le cadre d'un travail collaboratif avec des chercheurs dans le domaine agricole et agro-industriel (CAMERCAP-PARC, 2016 :13). Cela impacte fortement l'insertion socioéconomique des jeunes. Le taux de chômage au sens du BIT est de 6,3 au Cameroun, et de 39,3% de taux d'emploi pour les 15-35 ans en 2021, et dont 87,7% des actifs exercent dans l'informel selon EESI 3/. C'est dans cette perspective, en vue de renverser la tendance et tirer profit

des innovations environnementales et technologiques qui sont florissantes, que le CAMERCAP-PARC a commis une étude de mars 2023 à février 2024 sur « les besoins, capacités et contraintes du secteur privé dans le secteur du développement durable avec un focus sur le marché de l'emploi : cas du Cameroun ». Le cas du RDC faisant l'objet d'un rapport séparé sous la coordination du CAMERCAP-PARC.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de faciliter la mise en relation entre les innovateurs technologiques et environnementaux et le secteur privé sur la base de l'évaluation des besoins et contraintes au Cameroun et en RDC.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire un diagnostic du secteur privé dans sa relation avec les produits issus des innovations technologiques et environnementales dans les 2 pays en matière de budget alloué ;
- Faire une cartographie des politiques nationales en matière d'emploi des jeunes dans les 2 pays décrivant les institutions encadrant la production des innovations technologiques et environnementales ;
- Faire une analyse des contraintes et lacunes du secteur privé dans chaque pays pour un investissement dans les savoirs et l'innovation à capitaliser en matière de brevet et de convention de collaboration ;
- Définir les mécanismes (institutionnels et organisationnels dont financier) de collaboration et de synergie entre les innovateurs avec les PME et les Collectivités territoriales décentralisées afin

de co-construire des solutions variables et durables ;

- Vulgariser les résultats de recherche et innovation dans les 2 pays pour favoriser la création des entreprises liées aux savoirs.

3. Méthodologie

L'opération de collecte des données de l'étude sur les Besoins, Capacités et Contraintes du secteur privé pour le développement durable avec focus sur le marché de l'emploi : Cas du Cameroun s'est effectuée dans six (06) régions au Cameroun : Extrême-Nord, Nord, Centre, Littoral, Ouest et Sud-Ouest.

Il convient de souligner que la collecte des données dans ces six (06) régions sur dix (10) que compte le Cameroun résultait d'un choix raisonné. Ce choix

s'appuyait notamment sur l'annuaire statistique 2021 du ministère en charges des petites et moyennes entreprises au Cameroun. Et les six régions retenues sont celles qui présentaient une masse considérable des unités d'observations.

La méthodologie s'appuyait sur la base d'échantillonnage retenue (six régions). À cet effet, l'objectif visé était de collecter les informations auprès de 400 structures réparties comme suit :

- 150 Petites et Moyennes Entreprises ;
- 150 Start-up ; et
- 100 Administrations et Institutions.

Le tableau ci-dessous présente l'objectif de collecte visé dans chaque zone d'enquête.

Tableau 1 : Objectifs et résultats de la collecte dans les régions d'enquête.

Régions	PME		START-UP		INSTITUTIONS		TOTAL	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
Centre	60	17	60	21	40	02	160	40
Littoral	30	31	30	08	20	01	80	40
Ouest	15	53	15	58	10	10	40	121
Sud-Ouest	15	28	15	33	10	05	40	66
Nord	15	18	15	15	10	08	40	40
Extrême-Nord	15	12	15	20	10	08	40	40
TOTAL	150	159	150	154	100	34	400	347

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les objectifs de collecte ont été atteints auprès des Petites et Moyennes Entreprises et des Start-Up. Sur les 100% des institutions enquêtées, nous avons eu le retour de 34%. Ce résultat peut s'expliquer par le fait de la non disponibilité de plusieurs responsables.

CHAPITRE 0 :

DEFINITION DES CONCEPTS

L'innovation est la recherche constante d'améliorations de l'existant, par contraste avec l'invention, qui vise à créer du nouveau. Dans le domaine économique, l'innovation se traduit par la conception d'un nouveau produit, service, processus de fabrication ou d'organisation pouvant être directement mis en œuvre dans l'appareil productif et répondant aux besoins du consommateur. Il est donc important de cerner les contours sur les différents concepts utilisés dans le processus.

0.1. Innovation technologique et environnementale

Les termes entourant les innovations technologiques sont nombreux. Désormais, beaucoup concernent l'écologie, l'environnement. Depuis la loi Pacte de 2019, les entreprises qui le désirent peuvent incarner de fortes valeurs autour de l'environnement et de la société. Parmi ces valeurs, l'envie de concevoir de nouveaux concepts en adéquation avec la lutte contre le réchauffement climatique, la volonté de se questionner sur les besoins essentiels des consommateurs, les dépenses énergétiques desquelles nous pourrions nous passer, et revoir les chaînes de production dès les premières étapes, au sein même des entreprises. Chaque entreprise, petite ou grande, startup ou multinationale, se servant des technologies pour avoir un impact positif sur l'environnement. Les secteurs sont alors multiples bien que certains soient récents : (i) La domotique : la gestion de la consommation domestique par des applications ; (ii) Les transports : les tramway, les vélos et trottinettes électriques ou non ; (iii)

L'automobile : les véhicules hybrides et électriques ; (iv) Le BTP et les nouvelles méthodes de construction eco-friendly, la conception de matériaux naturels ; (v) Le funéraire : le label F, les funérailles écologiques, les composants plus respectueux de l'environnement ; (vi) L'industrie ; (vii) L'agriculture ; (viii) Le recyclage intelligent ; (ix) L'urbanisme et la végétalisation des villes ; etc. L'innovation technologique se définit aussi comme la création et l'application de nouvelles technologies, d'outils, de systèmes et de processus améliorés, entraînant des avancées significatives ou des percées dans divers domaines. Elle implique la mobilisation des connaissances, de l'expertise et des ressources pour développer des solutions innovantes permettant de résoudre des problèmes, d'améliorer l'efficacité, de favoriser le progrès et de créer de la valeur. L'innovation technologique joue un rôle vital dans la résolution de défis sociétaux complexes. Elle permet le développement de solutions pour l'accès aux soins de santé, la lutte contre la pauvreté, la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes. Les innovations dans des domaines tels que l'énergie propre, la purification de l'eau, la télémédecine et les technologies agricoles contribuent à la création d'une innovation plus durable pour l'avenir.

0.2. Exemples d'Innovation Technologique

1. **World-Wide Web** : Le développement d'Internet et du World Wide Web a révolutionné la communication et le partage d'informations.

2. **Technologie Mobile et Smartphones ;**
3. **Informatique en Nuage :**
L'informatique en nuage (le cloud) a transformé la manière dont les ressources informatiques sont fournies, accessibles et utilisées.
4. **Intelligence Artificielle (IA) :** L'IA a connu une innovation remarquable ces dernières années, entraînant des percées dans divers domaines.

Comme dans l'Apprentissage Automatique, la Robotique, l'Assistant Virtuel, l'Impression 3D ; les Technologies des Énergies Renouvelables, la Biotechnologie et Ingénierie Génétique, l'Internet des Objets (IoT), Maisons Intelligentes, IoT Industriel ; Dispositifs Portables.

0.3. Cadre conceptuel et notions clés

Afin d'avoir une compréhension harmonisée des termes utilisés dans cette étude sur « les besoins, capacités et contraintes du secteur privé dans le secteur du développement durable avec un focus sur le marché de l'emploi : cas du Cameroun » ; il serait nécessaire de définir quelques concepts clés concernant notamment : l'innovation technologique et environnementale, le développement durable, le secteur privé, le marché de l'emploi, les capacités.

À leurs suites seront également explicités des concepts longuement usités tels que, la CNPS, le RCCM,

0.3.1. Innovation technologique et environnementale

L'innovation est la recherche constante d'améliorations de l'existant, par contraste avec l'invention, qui vise à

créer du nouveau. Les termes entourant les innovations technologiques sont nombreux. Désormais, beaucoup concernent l'écologie, l'environnement. Depuis la loi Pacte de 2019, l'innovation technologique se définit aussi comme la création et l'application de nouvelles technologies, d'outils, de systèmes et de processus améliorés, entraînant des avancées significatives ou des percées dans divers domaines. Elle implique la mobilisation des connaissances, de l'expertise et des ressources pour développer des solutions innovantes permettant de résoudre des problèmes, d'améliorer l'efficacité, de favoriser le progrès et de créer de la valeur. Elle permet le développement de solutions pour l'accès aux soins de santé, la lutte contre la pauvreté, la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire et la gestion des catastrophes. Les innovations dans des domaines tels que l'énergie propre, la purification de l'eau, la télémédecine et les technologies agricoles contribuent à la création d'une innovation plus durable pour l'avenir. Les innovations environnementales selon Hamdouch et Depret (2009, p. 130) sont comme « une solution ou un ensemble de solutions alternative(s) permettant (plus efficacement que les solutions existantes) de mesurer, de surveiller, de limiter, de corriger, voire de prévenir les atteintes à l'environnement et au climat ou, plus largement, de respecter les objectifs du développement durable. ».

Ces auteurs notent que l'innovation environnementale peut être de nature technologique, organisationnelle, managériale ou institutionnelle. Dans notre cas, bien entendu, nous considérons les innovations environnementales de nature technologique.

Shrivastava (1995) identifie un certain nombre d'avantages compétitifs potentiels liés aux technologies environnementales : réduction des coûts, augmentation des revenus par extension du marché, renforcement des liens avec les fournisseurs, amélioration de la qualité, création d'une stratégie unique et inimitable, réduction des risques, bénéfices sociaux et sanitaires, amélioration de l'image, mise à l'abri des aléas réglementaires.

0.3.2 Le développement durable

C'est une forme de développement économique qui vise à concilier le progrès social et la préservation de l'environnement, sans compromettre les besoins des générations futures¹. Il repose sur trois piliers : l'efficacité économique, l'équité sociale et la soutenabilité écologique.

0.3.3 Le secteur privé

C'est la partie de l'économie qui regroupe les organisations et les entreprises qui ne sont pas gérées par l'État ou les collectivités publiques. Le secteur privé comprend notamment les entreprises commerciales, les banques, les associations, les coopératives, les mutuelles, les organisations non gouvernementales et les professions libérales. Le secteur privé a pour objectif de gagner de l'argent et d'innover, mais il peut aussi contribuer au développement durable et à la création d'emplois. Le secteur privé s'oppose au secteur public, qui est principalement dirigé par l'État et qui fournit des services d'intérêt général, comme l'éducation, la santé, la sécurité ou la justice⁴.

0.3.4 Le marché de l'emploi

Il est le lieu théorique où se rencontrent les offres et les demandes de travail. Les employeurs proposent des emplois et les salariés ou les chercheurs d'emploi offrent leurs compétences. Le marché de l'emploi est influencé par de nombreux facteurs, tels que la conjoncture économique, la démographie, la législation, la formation, etc. Le marché de l'emploi peut être divisé en différents segments, selon le type de contrat, le secteur d'activité, la qualification, la localisation, etc.

0.3.5 Les capacités

Selon l'ACBF, qui est la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, une organisation qui soutient le développement du continent en renforçant les capacités humaines et institutionnelles, les capacités sont définies comme suit :

- **Capacités humaines** : les compétences «matérielles» et «immatérielles» pour la mise en œuvre des stratégies de développement à tous les niveaux techniques.
- **Capacités organisationnelles** : la capacité des organisations à remplir efficacement leur mandat, à s'adapter aux changements et à innover.
- **Capacités institutionnelles** : le cadre politique, juridique, social et culturel qui facilite ou entrave le fonctionnement des organisations et des individus.

À cela, le CAMERCAP-PARC, a ajouté, **l'ancrage socioculturel**. L'ACBF considère que les capacités sont essentielles pour la transformation économique de l'Afrique, car elles

permettent de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des programmes qui répondent aux besoins et aux aspirations des populations africaines.

0.3.6 Les autres concepts

La CNPS est la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun.

C'est un établissement public qui assure la protection sociale des travailleurs salariés et indépendants, ainsi que de leurs ayants droit. La CNPS gère différentes branches de prestations, telles que les prestations familiales, les pensions de vieillesse,

d'invalidité et de décès, et les risques professionnels.

Le RCCM est le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

C'est un répertoire officiel qui reçoit l'immatriculation des personnes physiques ou morales exerçant une activité commerciale, ainsi que la déclaration des entrepreneurs. Le RCCM permet de centraliser, de tenir à jour et de diffuser les informations relatives aux commerçants, aux sociétés et aux sûretés dans l'espace de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

0.4 Les financements publics en faveur de l'innovation

Tableau 2 : **part des financements en faveur de l'innovation dans le budget (en 106) millions**

LF (en FCFA)	2019	2020	2021	2022	2023
Total budget	4 974 607	4 951 700	5 235 200	5 977 700	6 274 800
MINRESI	10 537	10 902	8 615	11 256	12 808
MINEPAT	63 401	63 559	64 783	56 995	64 233
MINJEC	15 553	23 237	20 278	23 811	26 010
MINEPDED	5 193	7 458	4 829	6 167	6 710
MINIMIDT	10 964	10 575	8 995	7 472	7 070
MINADER	79 307	90 851	73 606	86 323	117
MINEPIA	30 762	34 888	45 815	44 888	51 328
MINEFOP	17 983	19 319	19 229	21 542	25 466
MINPME	11 717	11 545	9 717	9 794	10 261
MINPOSTEL	95 435	39 193	12 471	15 411	14 748
MINESUP	59 908	65 228	61 659	61 725	73 465
PART MINRESI DANS LE BUDGET	0,21	0,22	0,16	0,19	0,20
Autres MINIS-TERES intervenant dans l'innovation	8,06	7,6	6,3	5,78	4,66

Source : MINFI (loi des finances 2019 à 2023)

Les ressources publiques mises à la disposition du ministère en charge de l'innovation ne représentent que 0,2% du budget de l'État. Cette tendance est sensiblement identique et faible lorsqu'on agrège tous les autres départements ministériels qui disposent des programmes, projets, incubateurs ou pépinières soutenant

les innovations technologiques et environnementales (ITE) à l'instar du MINESUP, MINPOSTEL, MINPMEESA, MINEFOP, MINEPIA, MINADER, MINMIDT et MINEPDED. Ces proportions sont décroissantes depuis la survenue de la Covid-19 car elles sont parties de 8% à près de 5%.

Tableau 3 : Répartition des administrations publiques et privées ayant répondu par secteur d'activité

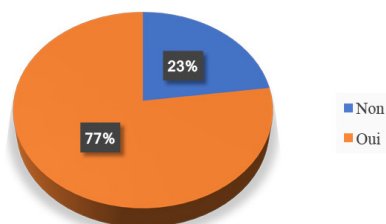
Secteurs d'activité	Nombre d'administration
Secteur de l'éducation	5
Secteur de la gouvernance	20
Secteur des industries et services	3
Secteur rural	4
Secteur social	3
Total	35

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau ci-dessus répertorie les secteurs d'activités dans lesquelles sont classées les administrations. Ces secteurs allant de l'éducation à la gouvernance, en passant par les industries et services et enfin le secteur rural et le secteur social. Le secteur de la gouvernance étant le mieux lotis en matière d'administrations (20 administrations).

Cette répartition des administrations par secteur d'activité permet de visualiser la répartition des responsabilités gouvernementales dans différents domaines. Le secteur de la gouvernance étant le plus représenté, tandis que les secteurs des industries et services, rural et social ont une présence moins importante.

Graphique 1 : Administrations ayant fourni un accompagnement aux Jeunes, aux PME et aux Start-up



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'analyse du graphique ci-dessus indique que la majorité des administrations (77,1%) ont fourni un accompagnement aux jeunes, aux PME et aux start-ups, ce qui reflète leur engagement envers le développement économique et entrepreneurial. Cependant, il convient de noter qu'une minorité d'administrations (23%)

n'ont pas fourni un tel soutien, ce qui pourrait nécessiter une réflexion sur les opportunités d'amélioration ou d'expansion de ces initiatives.

Tableau 4 : **Répartition des cibles accompagnées par les institutions publiques dans le domaine de l'innovation technologique**

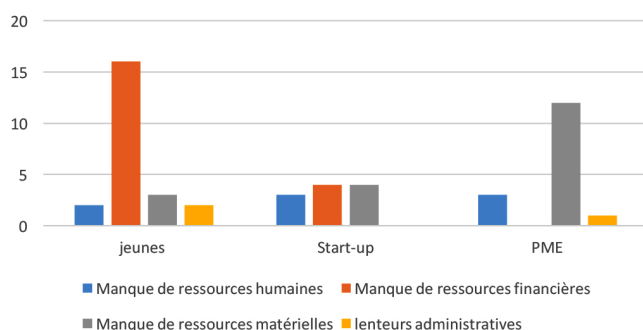
	Jeunes	Start-up	PME
Accompagnements accordés	12 531	2 425	14 355
Accompagnements accordés pour l'innovation technologique et environnementale	2 447	2 213	1 253
Répartition des jeunes, start-up et PME de notre échantillon qui ont capitalisé les accompagnements reçus	2447	2213	1251

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les 34 institutions d'encadrement interrogées affirment avoir accompagné près de 30 000 cibles au cours des dernières années. En outre, on peut déduire à travers ce tableau que moins de 10% des accompagnements accordés aux PME sont liés à l'innovation technologique et environnementale alors que plus de 90% des accompagnements accordés aux Start-up sont liés à l'innovation technologique et environnementale. En effet ce résultat confirme la structuration des Start-up camerounaise **qui sont à plus de 60% dans le secteur tertiaire et sont plus entrain à l'innovation**. Le mécanisme de suivi-évaluation des

accompagnements accordés par les institutions de notre échantillon a permis de relever que les accompagnements reçus pour l'innovation technologique et environnementale sont capitalisés à 100% par les cibles. Ce résultat démontre à suffisance le niveau de modernité vers lesquelles souhaitent migrer nos PME et l'innovation technologique permet à celles-ci d'augmenter la marge de productivité du capital tout en réduisant celle de la main d'œuvre. Les institutions d'accompagnement des jeunes, des Start-up et des PME devraient redéfinir les types d'accompagnement et les orienter davantage vers l'innovation.

Graphique 2 : **Les contraintes qui limitent l'accompagnement**



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les limites liées à l'accompagnement des cibles par les institutions sont multiples. Il apparaît que le manque de ressources humaines et matérielles est une contrainte qu'on retrouve lors de l'accompagnement des 3 cibles, ce qui voudrait dire que les institutions ne possèdent pas assez de personnels et de matériels pour optimiser les accompagnements.

Par catégorie, les jeunes souffrent plus du manque de financement, tandis que les PME déjà en activité déplorent plus le manque de ressources matérielles/équipements. La situation des start-up est plus « nivelée » en contraintes dans les différents domaines.

Pour essayer d'expliquer le résultat de cette contrainte, rappelons que les accompagnements des jeunes, des start-up et des PME se sont longtemps faits au travers les Programmes institutionnels et structures institutionnelles tels que le Programme de Promotion de l'Entre-

preneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes), le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), le Programme d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises de transformation et de conservation des produits locaux de consommation (PACD/PME) et bien d'autres. Cette dynamique a été optimisée par le MINPMEESA à travers la mise sur pied des incubateurs d'entreprises et la construction de la Pépinière Nationale Pilote d'Edéa (PNPE), structures qui visent toutes l'accompagnement technique, et financier des entrepreneurs débutants. Les incubateurs d'entreprises privés sont d'ailleurs encadrés par le décret N°2020/0301/PM du 22 janvier 2021 fixant modalités d'accomplissement des missions des structures d'incubation des PME. Ces structures privées, bien que nombreuses pourraient manquer de ressources financières pour l'accomplissement de leurs missions.

CHAPITRE I :

ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENARIAT AU CAMEROUN

L'entrepreneuriat est considéré dans le système capitaliste comme la clé du développement économique. L'entreprise serait l'outil privilégié de création des richesses pour les pays. Le Cameroun qui est membre de l'espace OHADA, partage un droit des affaires et des sociétés commun avec d'autres Etats dans cet espace qui est dicté par les Actes uniformes. Trois Actes uniformes dressent principalement le régime du droit des sociétés dans l'espace OHADA. Dans le cadre de l'entrepreneuriat, l'OHADA offre la possibilité de choisir entre plusieurs types de sociétés : une société en nom collectif (SNC), une société à responsabilité limitée (SARL), une société anonyme (SA),

ou une société en commandite simple (SCS). La société ainsi créée peut, avec le concours d'autres sociétés, créer une société en participation (SEP) ou un Groupement d'intérêt économique (GIE).

I.1. Cartographie des Startup et PME de notre échantillon

La cartographie d'entreprise permet de bénéficier d'une vue globale et immédiate des éléments représentés. On peut visualiser les liens d'un élément avec les autres. Grâce à cette représentation, on peut facilement identifier les goulots d'étranglement ou les éléments critiques de l'organisation.

a) La forme juridique

Tableau 5 : Répartition des startups et PME selon la forme juridique

Forme juridique	Fréquence (%)	
	Startup	PME
Groupe d'Initiative Commune/Coopérative	14,7	13,3
Société À Responsabilité Limitée	36,8	53,3
Société Anonyme	3,7	5,8
Établissements	//	22,5
Autres (Non déclarée)	49,9	5
Total	100,0	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau met en évidence différentes formes juridiques adoptées par les start-up et les PME. Il ressort à cet effet, que la majorité des startups (36,8%) et PME (53,3) sont des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). Il faut noter que c'est la forme la plus courante de sociétés commerciales. Elle offre plusieurs avantages dans ce sens que les statuts sont établis par un acte sous

seing privé ou par acte notarié. Le montant du capital social minimum est de 100 000 FCFA, divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5000 FCFA¹. Les modalités de cession des parts sont prévues par les statuts. La SARL est constituée d'un ou plusieurs associés qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport en capital.

Par ailleurs, seulement 3,7% des startups et 5,8% des PME sont des Sociétés Anonymes (SA). Il faut préciser en outre qu'environ la moitié des start-ups de notre échantillon n'ont pas signalé leur forme juridique.

b) Le secteur d'activité

Tableau 6 : Répartition des start-ups et PME selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Fréquence (%)	
	Startup	PME
TIC	34,6	17,5
Agroalimentaire	22,1	30,8
Prestation de services	13,2	13,3
Environnement	7,4	4,2
Éducation	5,9	//
Énergie	4,4	7,5
Activité de fabrication	3,7	5,8
Agriculture et élevage	3,7	9,2
BTP	0,7	5,8
Autres	4,4	5,8
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

1 - Loi n°2016/014 du 14 décembre 2016 fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans un cadre de la création d'une SARL.

La majeure partie des start-up (34,6%) se concentrent dans le secteur des TIC. Ceci s'explique par le fait que les TIC ont été identifiés comme un moteur essentiel de l'emploi et de la croissance économique au Cameroun. Ce secteur offre aux investisseurs des points d'entrées stratégiques pour accéder aux marchés de l'Afrique Centrale et occidentale.

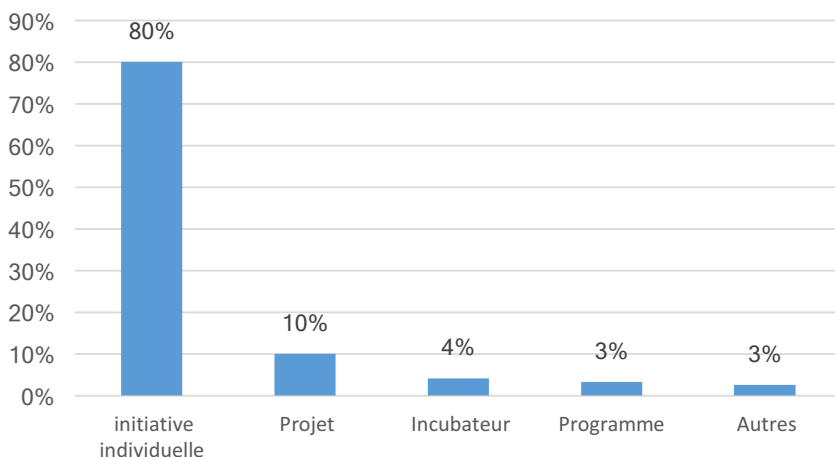
Par contre la grande partie des PME (30,8%) se trouve dans le domaine agroalimentaire. De façon globale ces deux secteurs que sont l'agro-alimentation et les TIC sont les plus représentatifs dans la cartographie des PME et Start-up. Le secteur agroalimentaire camerounais présente des bénéfices considérables. Son marché urbain et son secteur agricole sont en plein essor, ceci

grâce à la mouvance actuelle de la promotion du **made in Cameroon**. Plusieurs initiatives sont ainsi mises en place pour soutenir le secteur. Par exemple, l'AFD et l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) ont lancé en 2015, le projet TRANSFORM. Ce projet vise à combattre la précarité des agriculteurs en leur offrant des débouchés plus stables et rémunérateurs.

Le secteur de l'environnement vient en quatrième position au niveau des start-up tandis que très peu de PME (4,2%) s'y intéressent. On constate également que le secteur des BTP n'intéresse presque pas les start-up, certainement à cause des exigences en termes d'équipement et d'investissement initial à mobiliser.

c) Genèse de la création

Graphique 3 : Répartition des PME selon le mode à partir duquel elles sont créées



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les résultats de cette étude démontrent le faible impact des incubateurs fonctionnant dans le pays. On note que la quasi-totalité des PME (80%) provient d'une initiative personnelle contre seulement 4% issue des incubateurs. Ce résultat peut s'expliquer principalement par le fait que la culture des incubateurs n'est

pas déjà très répandue dans notre société. De plus, l'environnement camerounais est caractérisé par un manque de confiance entre les populations vis-à-vis des institutions établies. Plusieurs jeunes entrepreneurs préfèrent fonctionner de manière individuelle, ce qui les rassure d'être à l'abri des détournements des projets.

d) L'identité fiscale

Tableau 7 : Distribution des start-ups et PME selon la possession d'un numéro d'immatriculation fiscale (%)

	Startup	PME
Oui	58	53
Non	42	47
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'immatriculation fiscale se fait à travers l'obtention d'un **Numéro d'Identifiant Unique (NIU)** aux impôts. Le NIU, étant une réforme issue de la loi des finances 2020, est un identifiant attribué à toute personne physique ou morale qui exerce une activité commerciale ou non commerciale au Cameroun. Il permet au contribuable d'effectuer des opérations d'ordre fiscal plus facilement tel que le paiement d'impôts et l'obtention de l'attestation de non redevance en ligne. Cet identifiant est requis pour

toutes les formalités et transactions à caractère économique auprès de toutes administrations, entreprises publiques et tout autre organisme public ou privé.

Comme l'illustre le tableau ci-dessus la majorité des start-ups (58%) et PME (53%) ont un numéro d'immatriculation fiscale. Cela peut indiquer une volonté de conformité aux exigences légales et une intention de régulariser leurs activités vis-à-vis des obligations fiscales.

e) Le registre de commerce

Tableau 8 : Répartition des unités d'observation selon les raisons de la non possession d'un numéro d'immatriculation fiscale

Raisons	Startup	PME
Lourdeur administrative	51,0	47,7
Raisons financières	32,7	38,0
Statut d'association	10,2	//
Méconnaissance de la procédure	4,1	14,3
Entreprise informelle	2,0	//
Total	100,0	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Toutefois 51% des start-ups et 47,7% des PME qui ont déclaré ne pas avoir un numéro d'immatriculation fiscale, affirment qu'ils font face à des lourdeurs administratives. Ainsi, plusieurs Start-up (soit 44,9%) et PME (42,9%) ont des procédures qui restent en cours. Cette raison est emboîtée par des raisons financières (32,7%).

La réforme de la loi des finances 2020 sur l'obtention du NIU a suffisamment allégé la procédure. Ce qui démontre que toutes les entreprises devraient désormais avoir une immatriculation fiscale. Les chefs d'entreprises ayant déclaré que le blocage vient des lourdeurs administratives semblent donc ignorer la nouvelle procédure issue de cette réforme.

Tableau 9 : **Distribution des start-ups et PME selon la possession d'un numéro de registre du commerce**

	Startup	PME
Oui	51	53
Non	49	47
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

En ce qui concerne le numéro de registre du commerce, 51% des start-up et 53% des PME ont déclaré en avoir. Cela pourrait signifier une volonté de se conformer aux exigences légales et une intention de régulariser leurs activités. L'immatriculation au registre de commerce est la procédure

par laquelle un commerçant personne physique ou morale se fait inscrire sur le Registre du commerce et du crédit mobilier en vue de se faire reconnaître la qualité de commerçant ou d'acquérir la personnalité juridique. Cette immatriculation est personnelle et obligatoire.

Tableau 10 : **Répartition des unités d'observation selon les raisons de la non possession d'un numéro du registre du commerce (%)**

Raisons	Startup	PME
Lourdeur administrative	49,1	44,4
Raisons financières	30,9	38,9
Association	7,3	//
Entreprise informelle	7,3	//
Méconnaissance de la procédure	5,5	16,7
Total	100,0	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

La grande partie des start-ups (49,1%) et PME (44,4%) qui ont déclaré ne pas avoir un numéro de registre du commerce, déplorent une fois de plus les lourdeurs administratives qui maintiennent les procédures en cours.

Encadré 1 : Un cliché des lourdeurs administratives dans le processus de création d'entreprise au Cameroun (Ref. Novembre 2023)

Selon le discours officiel et d'après les textes du gouvernement (cf. www.minfi.gov.cm) , « Depuis la création des Centres de formalité de création des entreprises (CFCE), il est désormais possible de créer une entreprise en seulement 72 heures ». Le CFCE regroupe en un même lieu les services de greffe, de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale CNPS et celui de l'Agence Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

En effet, depuis 2010, le Cameroun compte onze (11) CFCE dans les 10 chefs-lieux de Région du Cameroun, plus un (01) Edéa. La finalité première étant de rendre plus accessible la création et la formalisation des entreprises, dont les principales étapes sont :

- ➔ Le choix de la forme juridique de l'entreprise selon la nomenclature OHADA, c'est la première décision que les entrepreneurs doivent prendre celui d'être une société à responsabilité limitée (SARL) ou d'être un établissement (ETS), etc. ;
- ➔ La constitution du dossier et le dépôt des dossiers. En effet selon la typologie la constitution du dossier change mais les pièces communes sont le statut et règlement intérieur de l'entreprise, le certificat de nationalité, le plan de localisation...
- ➔ Le paiement des frais y afférents ;
- ➔ L'obtention de l'attestation de création et du numéro de contribuable.

Cependant dans la réalité, dès l'étape de dépôt de dossier, il faut compter au moins 72 heures pour obtenir l'attestation de création ; chose qui dans les faits n'existe pas. La moyenne de temps que font les entrepreneurs pour voir leur entreprise naître est de 30 jours. Les causes sont multiples, le temps de traitement des dossiers, les coupures d'électricité, le serveur en panne et bien d'autres.

Quant à la création d'entreprise en ligne, elle devrait se faire à travers la plateforme e-regulation. Or, dans la réalité s'est arrêté il y'a quelques années (préciser) sans toutefois faire ses preuves. En effet, bien que présenté comme « processus de création en ligne », il s'agissait simplement d'un pré-enregistrement en vue de terminer le processus dans le CFCE d'assignation plus tard et obtenir l'attestation. De plus, ce pré-enregistrement ne concernait que 3 villes (Yaoundé, Douala et Garoua).

f) La sécurité sociale

Tableau 11 : **Distribution des unités d'observations selon la possession d'une immatriculation CNPS**

	Startup	PME
Oui	28	53
Non	72	47
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'immatriculation CNPS est l'opération administrative qui sanctionne l'inscription de l'employeur à la CNPS. Elle se déroule dans un centre de prévoyance sociale et se concrétise par l'attribution d'un numéro matricule. Cette immatriculation confère aux employés la qualité d'assuré social et leur ouvre le droit au bénéfice de toutes les prestations sociales servies par le régime de prévoyance sociale gérées par la CNPS ainsi qu'à ses ayants-droits légitimes (son ou ses conjoints, ses ascendants et ses enfants légitimes). Parmi les entreprises enregistrées à la CNPS seulement 28% des start-up et 53% des PME ont une immatriculation. Ainsi, plusieurs entreprises ne sont pas en conformité avec la CNPS.

Tableau 12 : **Répartition des unités d'observations selon les raisons de la non possession d'une immatriculation CNPS**

Raisons	Startup	PME
Statut d'association	49,4	//
Lourdeur administrative	36,1	62,5
Méconnaissance de la procédure	6,0	2,5
Entreprise informelle	4,8	10,0
Raisons financières	3,6	25,0
Total	100,0	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

En effet, la majorité des start-ups qui ont déclaré ne pas avoir un numéro de registre d'immatriculation CNPS ont un statut d'association et 36,1% de ces start-up et 62,5% des PME sans immatriculation déplorent les lourdeurs administratives. En effet, selon la loi sur les associations, celles-ci ne nécessitent pas d'avoir une immatriculation CNPS. Cependant, les autres formes juridiques d'entreprise doivent obligatoirement enregistrer leurs employés.

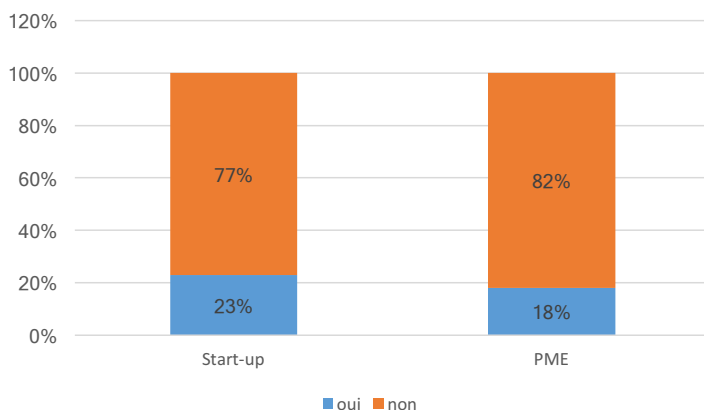
CHAPITRE II : **LES APPUIS AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Les entreprises au Cameroun souffrent d'un accès au financement limité qui contraint leur émergence et leur développement ultérieurs. L'autofinancement et les associations informelles d'épargne et de crédit restent leurs sources de financement principales. L'accès aux financements formels reste, quant à lui, médiocre. Le système financier est sous-développé et offre peu d'outils de financement. Toutefois plusieurs initiatives sont mises en place et permettent d'apporter aux jeunes entrepreneurs plusieurs types d'appuis.

II.1. Appuis institutionnels

Face au problème d'accompagnement que connaissent les jeunes entrepreneurs, l'État et les partenaires au développement essaient de leur venir en aide avec quelques initiatives. Ces aides prennent plusieurs formes : les appuis techniques, financiers, les apports en matériel, les exemptions d'impôts et autres.

Graphique 4 : **Répartition des unités ayant reçu un accompagnement dans la production des innovations technologiques et environnementales**



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'accompagnement sous ses différentes formes dans la production des innovations technologiques et environnementales apparaît très peu significatif, voire insignifiant auprès des start-ups et PME. En effet, seulement 23% des start-up et 18% des PME déclarent avoir reçu un accompagnement. Ces accompagnements sont de natures et d'origines diverses. En ce qui concerne la nature, l'accompagnement le plus courant auprès des start-ups

est l'exonération d'impôts, suivi de l'accompagnement financier. En outre, celles-ci ont majoritairement reçu leurs accompagnements des Organisations Internationales/ Partenaires au Développement et de l'État.

Tableau 13 : **Type d'accompagnement reçus par les Start-up et les PME (%)**

Type d'accompagnement	Start-up	PME
Appui matériel	28,57	22,04
Encadrement technique	28,57	54,60
Appui financier	42,86	23,36
Total	100,00	100,00

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

S'il faut reconnaître et admettre la nécessité d'apporter des appuis pour la production des ITE par les PME/start-up, l'on a souvent tendance à oublier/négliger l'accompagnement à leur utilisation, i.e. une meilleure appropriation de ces ITE dans le processus de production en tant qu'outils ou consommation intermédiaire. Nous avons exploré ce volet ci-dessous. Les appuis reçus par les PME pour l'utilisation des innovations technologiques et environnementales n'ont pas eu un très grand impact sur ces dernières. En effet, seulement une infime proportion de PME (22%) estime que les appuis reçus leur ont permis d'utiliser les innovations technologiques et environnementales dans leur entreprise. Ces appuis sont de diverses natures. En ce qui concerne la nature, le plus courant auprès de nos PME est l'encadrement technique/formation (manifestant ainsi le fort besoin de ces dernières en matière d'expertise, de conseils ou de main d'œuvre qualifiée), ensuite l'appui matériel, etc.

Les principaux accompagnements reçus par les Start-up et les PME sont les appuis financiers qui comprennent les exonérations d'impôts, et les subventions financières.

En ce qui concerne les exonérations, les entreprises sont exonérées de patente pendant 1 an lors de leur formalisation dans les Centres des Formalités de Création d'Entreprises (CFCE). Les subventions quant à elles sont d'ordre multiple. Les différents départements ministériels, selon un programme ou en réponse à un besoin accordent des financements à des entreprises. On peut citer comme exemple la réaction du Gouvernement dans la gestion de la pandémie de covid-19 qui a frappé de plein fouet les entreprises camerounaises ; à cet effet, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat a soutenu les PME à fort potentiel à la hauteur de 1,5 Milliards de FCFA en 2020.

Par ailleurs l'encadrement technique comprend le renforcement des compétences à travers les formations, séminaires et ateliers.

Nos résultats révèlent que 42,86% de start-up ont reçu des accompagnements financiers contre 23,36% de PME. Alors que plus de PME (54,60%) ont eu un encadrement technique que de Start-up (28,57%). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les startups ont besoin de financements au démarrage aussi petits soient-ils. Les PME quant à elles,

ont certes besoin de financement mais sont plus en train à recevoir des appuis techniques pour leur permettre de mieux gérer les acquis et leur permettre d'accéder à des financements plus importants comme les crédits bancaires car comme on le sait, très peu de nos PME sont bancaables.

Tableau 14 : **Classement des sources d'accompagnement pour les start-up et pour les PME**

Type d'accompagnement	Start-up	PME
Fond propre	54,44	18,34
Crédit	15,56	5,92
État et ONG	15,56	57,99
Financement participatif	12,78	17,75
Dons	1,67	0,00
Total	100,00	100,00

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

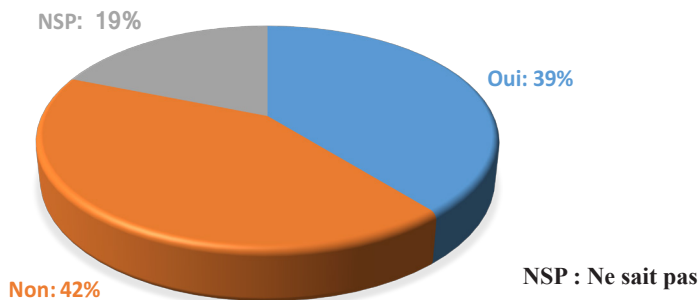
L'implication des différents acteurs dans le financement des innovations technologiques et environnementales semble assez négligeable auprès des start-ups. Néanmoins les acteurs les plus impliqués dans le financement des innovations technologiques et environnementales des start-ups sont des organisations internationales suivies des entreprises du secteur en passant par l'État. Le tableau ci-dessus révèle les préférences des types d'accompagnement de nos start-up et de nos PME pour l'innovation. Il apparaît que plus de la moitié des Start-up interrogées aime financer leurs projets d'innovations par elles même ; ceci connote du degré de liberté et de la marge de manœuvre que celles-ci aiment avoir pour réaliser. Mais ceci pose un énorme pro-

blème car l'innovation a un coût et les ressources personnelles ne suffisent pas souvent pour les réaliser ; cette réalité est à l'origine de la mortalité accrue des projets privés innovants à laquelle nous assistons de plus en plus.

En outre, moins de 2% des Startups solliciteraient les financements par dons. Cette statistique n'est pas loin de celle des PME, il apparaît qu'aucune des PME interrogées ne sollicite des accompagnements par dons alors que plus de la moitié de celles solliciteraient l'accompagnement par l'État, les PTF ou les ONG. Ceux-ci sont plus sûrs et ne demandent pas de garantie. Néanmoins ces accompagnements ne sont pas suffisants proportionnellement au nombre de PME qui font dans l'innovation technologique et environnementale.

Ces propos s'illustrent par la proportion d'administrations interrogées sur l'existence d'une ligne de financement au sein de leur administration pour la production et la vulgarisation des innovations technologiques et environnementales.

Graphique 5 : **Existence d'une ligne de financement dans les administrations**



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Moins d'administration (39%) affirment avoir des lignes pour financer les innovations technologiques et environnementales.

Tableau 15 : **Source d'accompagnements effectif pour financer les innovations**

Type de financement	Start-up	PME
Investissements Privés	34,71	14,14
Crédit	15,70	19,37
Partenaires Techniques et Financiers	23,97	5,76
État	9,92	10,47
Fonds Propres	15,70	50,26
Total	100,00	100,00

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

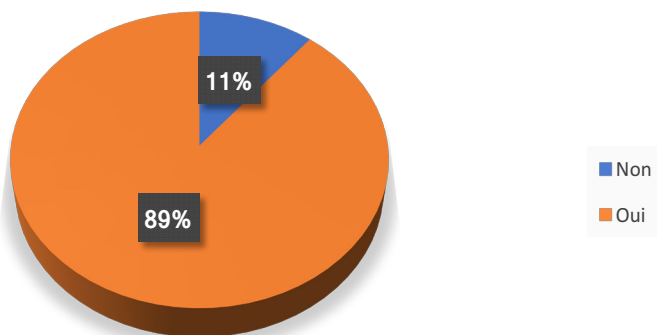
Au-delà de leurs aspirations, une réalité se définit auprès de notre cible d'étude. Les principales sources de financement des innovations pour les Startup sont les investissements privés à 34,71%. Ceux-ci comprennent les financements participatifs, car la tendance est à se mettre à plusieurs pour faire émerger l'idée et les startups camerounaise font aussi preuve d'innovation dans la recherche de financement, certaines ont recours au Crowdfunding ou aux Business Angels qui sont des méthodes de levées de fonds via les plateformes dédiées.

Les PTF quant à eux contribuent à l'innovation chez 23,97% des startups. Les Organismes internationaux et les ONG l'ont compris, l'innovation contribue à améliorer le quotidien et à s'adapter à un environnement en pleine évolution.

En outre 15,70% ont recours aux crédits traditionnels via les banques et 15,70% utilisent leurs fonds propres.

À contrario la moitié des promoteurs font recours à leurs fonds propres pour financer l'innovation dans les PME, 19,37% ont recours au crédit via les banques et les tontines et 14,14 sont associés.

Graphique 6 : **Impact des appuis reçus sur la production d'innovations technologiques et environnementales souhaitées par les PME**

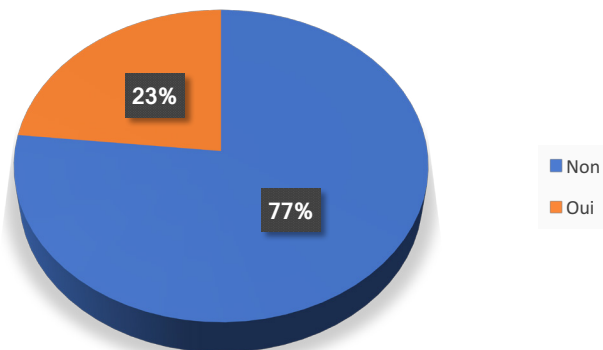


Source: CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

La majorité des PME (89%) indique que les appuis reçus ont eu un impact positif sur la production des innovations technologiques et environnementales souhaitées, ces entreprises ont réussi à mettre en œuvre des améliorations dans ces domaines grâce à l'accompagnement ou au soutien reçu. Cependant,

seulement 11% des PME indiquent que les appuis reçus ont permis à leur entreprise de produire les innovations technologiques et environnementales souhaitées. Cela suggère que pour ces dernières, les appuis n'ont pas abouti aux résultats escomptés en termes de développement technologique et environnemental.

Graphique 7 : **Distribution des PME ayant reçu un accompagnement pour l'utilisation des innovations**

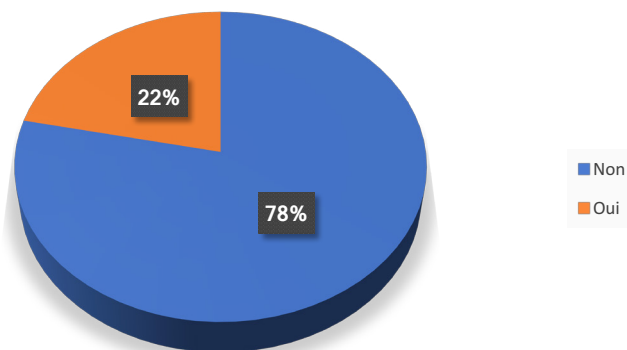


Source: CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Il existe une disparité importante dans l'accompagnement des PME pour l'utilisation des innovations. Alors qu'une minorité relativement faible de PME (23%) a bénéficié d'un soutien spécifique pour exploiter les nouvelles technologies et les innovations dans leurs activités, la grande majorité des PME (77%) n'a reçu aucun accompagnement. Cela suggère que

ces PME peuvent rencontrer des difficultés à adopter et à exploiter les nouvelles technologies pour améliorer leur compétitivité et stimuler leur croissance dans la mesure où l'absence d'accompagnement peut les freiner dans leur capacité à innover, à s'adapter aux changements technologiques et à tirer parti des opportunités offertes par les innovations.

Graphique 8 : **Répartition des PME selon l'utilité des appuis reçus**

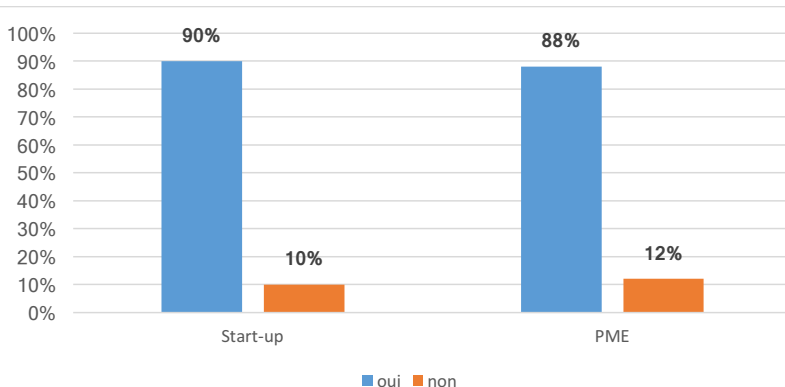


Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

II.2. Les financements

Les problèmes rencontrés par les jeunes entrepreneurs pour financer leurs activités, partent du postulat de leurs difficultés à établir une relation de coopération avec les banques. Les banques sont davantage réticentes à l'octroi des crédits au secteur privé. Les raisons de cette situation sont multiples : les impayés constituent l'un des principaux problèmes financiers rencontrés par les jeunes entreprises, avec le plus souvent l'État en tête de la liste des débiteurs.

Graphique 9 : Répartition des unités finançant leur production d'innovations technologiques par leurs fonds propres

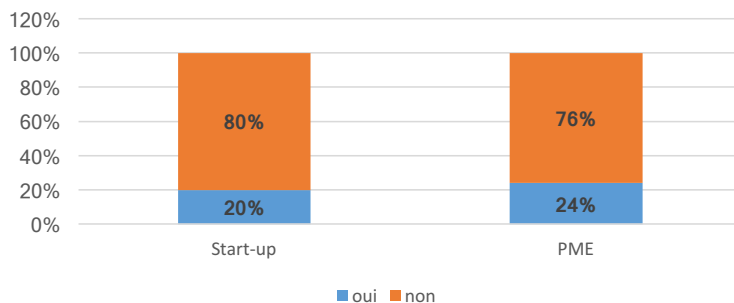


Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

La quasi-totalité des startups (soit 90%) et des PME (soit 88%) ont financé la production de leur innovation technologique et environnementale grâce à leur fond propre. Cela pourrait s'expliquer par un accès limité au crédit bancaire ou encore par le fait que les investisseurs considèrent cela comme un risque élevé. Les jeunes entreprises rencontrent des difficultés non

seulement à s'introduire sur le marché obligatoire et le marché international des capitaux mais aussi leur faible progression en chiffre d'affaire dans les spécificités des régimes fiscaux. On note aussi leurs insuffisantes participations aux circuits financiers en plus de l'inquiétude de la présence de garanties personnelles.

Graphique 10 : Répartition des unités ayant financé la production de leurs innovations technologiques et environnementales par financement participatif

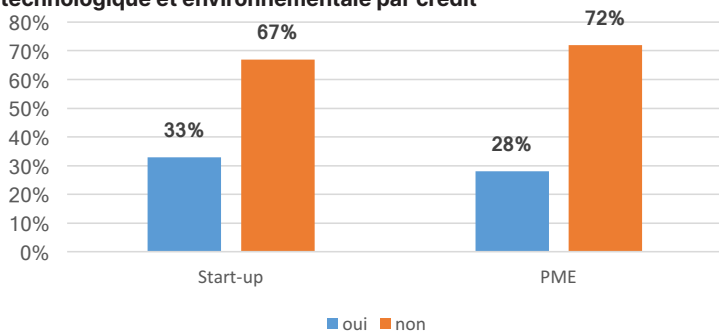


Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Globalement, seulement 20 % des startups et 24% des PME ont utilisé le financement participatif pour financer la production de leur innovation technologique et environnementale. Ce chiffre reste faible. Cela laisse croire que le succès du financement participatif dépend souvent de la capacité d'une startup ou une PME à mobiliser son réseau existant et à attirer l'attention du public. Les entreprises en phase de démarrage, peuvent avoir un réseau limité et une visibilité réduite. Cela peut rendre plus difficile la collecte de fonds via des plateformes

de financement participatif. Une autre raison pourrait être la complexité de la communication. En effet, Les innovations technologiques et environnementales peuvent être des projets complexes à expliquer aux contributeurs potentiels sur les plateformes de financement participatif. Cela peut réduire l'attrait et la compréhension des contributeurs potentiels et limiter la capacité des startups à collecter des fonds par le biais du financement participatif.

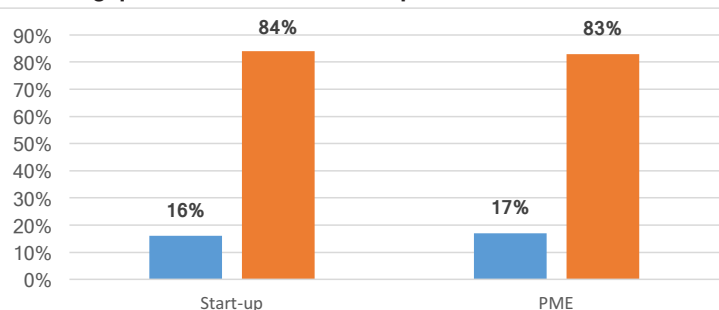
Graphique 11 : Répartition des unités ayant financé la production de leur innovation technologique et environnementale par crédit



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Sur le graphique ce dessus, 33% des startups et 28% des PME qui ont financé la production de leur innovation technologique et environnementale grâce à un financement par crédits.

Graphique 12 : Répartition des startups ayant financé la production de leurs innovations technologiques et environnementales par subventions financières



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Dans l'ensemble, on constate que l'obtention des subventions est presque similaire entre les start-up et les PME. On note donc que seulement 16% des start-ups et 17% des PME ont financé leur innovation et leur développement grâce aux subventions. En effet, Les organismes de financement qui accordent des subventions technologiques ont souvent des processus de sélection rigoureux pour évaluer les demandes. Ils peuvent prendre en compte des critères tels que le potentiel commercial, l'innovation technique, l'impact environnemental, la viabilité économique. Ce qui pourrait

expliquer ce bas pourcentage. D'autre part, les subventions financières spécifiquement destinées aux entreprises technologiques peuvent être limitées en nombre et en portée. Les gouvernements et les organismes de financement accordent souvent des subventions dans le cadre de programmes spécifiques axés sur des secteurs ou des domaines d'intérêt particuliers. Les startups doivent donc répondre à des critères stricts pour être éligibles, et la concurrence pour obtenir ces subventions peut être intense. Ce qui laisse voir que au moins 6 sur 10 startups n'ont pas opté pour ce type de financement.

Tableau 16 : Répartition des start-ups selon leur appréciation des financements pour la production des innovations technologiques et environnementales

	Startups	PME
Très suffisants	10,3	1,8
Suffisants	2,2	5,3
Insuffisants	24,3	31
Très insuffisants	46,3	46,9
NSP	16,9	15

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau ci-dessus permet davantage de percevoir l'appréciation par les startups et PME font des financements qu'ils ont reçus pour produire des innovations technologiques et environnementales. On peut facilement constater que plus de 4 startups et plus de 4 PME sur 10 trouvent que ce financement est très insuffisant. Le gouvernement camerounais pourrait faciliter des partenariats en offrant des incitations fiscales, des programmes d'accélération ou des

initiatives de soutien spécifiques aux startups ; et les partenaires au développement pourraient eux, par exemple réaliser une évaluation approfondie des besoins financiers des startups. Cela impliquera d'analyser les coûts liés au développement technologique, aux essais, à la recherche et développement, à la propriété intellectuelle, à la commercialisation ou à la fabrication. Par ailleurs quant aux start-ups, elles pourraient par exemple rechercher des sources

de financement supplémentaires pour compléter les ressources existantes ; les startups doivent également s'assurer de disposer de compétences solides en gestion financière. Cela inclut la gestion efficace du budget, la recherche de financements appropriés, la négociation avec les investisseurs, le suivi des dépenses et la planification financière à long terme.

Tableau 17 : Répartition des start-ups selon leurs potentielles sources pour financer leurs besoins

Sources de financements	Effectif	Fréquence
Produit de vente	7	5,1
Financement participatif	14	10,3
Fonds propre	18	13,2
Autres	41	30,1
Bailleur de fonds	56	41,2
Total	136	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les données de ce tableau permettent d'affirmer que les startups ont plusieurs sources de financements. Parmi celles-ci, les plus sollicitées par les startups sont les financements en provenance des bailleurs de fond qui représente un poids de 41,2%. La dépendance des startups vis-à-vis des financements provenant des bailleurs de fonds peut être due par exemple au fait que Les bailleurs de fonds, en particulier les organismes de développement, ont souvent un intérêt particulier pour l'innovation technologique et l'impact social ou environnemental. Ils

peuvent être plus enclins à financer des startups qui proposent des solutions novatrices à des problèmes sociaux et/ou environnementaux, ou qui ont le potentiel de stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Les bailleurs de fonds peuvent offrir plus qu'un simple financement. Ils peuvent également fournir un accompagnement, des conseils en affaires, des formations, des opportunités de réseautage et des mises en relation avec d'autres acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial.

CHAPITRE III :

EMPLOYABILITE DANS LES PME & STARTUP

De nos jours, certains pensent que les innovations technologiques sont responsables de la baisse des emplois, alors que d'autres voient en eux le levier de la création d'emploi de qualité. Depuis le début des années 2000, la vague de transformations liées aux technologies numériques a un impact important sur un nombre croissant de métiers. Les emplois associés aux faibles qualifications ne sont plus les seuls menacés.

La question de l'emploi des jeunes est une épine quel que soit la zone économique et du niveau de développement du pays. Le Cameroun, comme plusieurs autres pays fait face à une croissance de la demande en emplois durables et décents de jour en jour. Pour apporter une réponse à ce problème, le Gouvernement mise sur l'entrepreneuriat comme solution conjoncturelle et durable.

Dans ce chapitre, il sera ainsi fait une analyse socio-démographique et qualitative de l'offre d'emploi telle que ressortie de notre étude.

III.1. Situation socio-démographique des emplois dans les Startup et PME

Il est largement reconnu que l'entrepreneuriat est une opportunité pour la création des emplois et l'insertion des jeunes. Cette option est davantage prisée par les jeunes au Cameroun pour échapper aux contraintes liées

au marché de l'emploi. Toutefois, les résultats présentés dans cette section montrent que beaucoup reste à faire.

De façon générale, le recrutement par les unités économiques de notre échantillon suit très peu un circuit formel. En général, l'on se retourne vers un ami, un frère ou autre connaissance.

Avec un chiffre d'affaires allant de 1 million à moins de 30 millions, ces unités offrent des salaires très peu compétitifs pourtant ce sont elles qui font bouger le marché de l'emploi.

Le tissu économique national est constitué à plus de 98% des PME, PMI et Start-up ; une employabilité permanente et rationnelle permettrait grâce à ceux-ci de réduire le chômage sur le territoire national.

Tableau 18 : Répartition des emplois par sexe

	Start-up	PME
Femme	45	43
Homme	55	57
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Il apparait dans ce tableau que le niveau d'emploi des femmes et des hommes est relativement le même chez les start-up que chez les PME.

Tableau 19 : Répartition des emplois par tranche d'âge

	Start-up	PME
]-;15[5	2
[15; 35 [83	65
[35; + [12	33
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

En ce qui concerne l'âge des employés, les résultats de l'étude révèlent que, autant les Start-up que les PME, sont des personnes entre 15 et 35 ans. L'emploi des personnes de moins de 15² ans est observé dans la région de l'Extrême Nord où les jeunes sont très peu scolarisés et souvent contraints aux activités de l'agriculture et de l'élevage.

Tableau 20 : Part des emplois selon le profil de l'emploi

	Start-up	PME
Salariés	46,51	64,39
Bénévoles	43,41	27,27
Aides familiales	10,08	8,33
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

2 - Notons que l'âge légal pour exercer un emploi au Cameroun est de 15 ans et +

Ce tableau illustre à suffisance le niveau de stabilité des PME par rapport à celui des Startup. En effet les PME ont moins recours aux aides familiales et aux bénévoles que les Startup. Ces dernières sont souvent limitées par les ressources financières et par un manque de structuration ; ce qui les amène à recruter de la main d'œuvre moins chère et de basse qualité, d'où le recours aux bénévoles et aux aides familiales presque gratuites (53,49%), ceci afin de réduire au maximum les charges et espérer se faire une marge bénéficiaire.

III.2. La qualité de l'offre d'emploi

L'on constate aujourd'hui que l'offre d'emploi s'est diversifiée et son orien-

tation est multiple. En effet la tendance qui était celle, pour les sociétés de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication d'être les seuls recruteurs des compétences en innovation technologique s'est inversée. Les entreprises, de tous les secteurs d'activité, recherchent de plus en plus des professionnels ayant une expertise dans le développement des logiciels ; la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le développement numérique, le marketing digital et bien d'autres.

Les demandeurs d'emploi ont-ils donc les compétences requises pour satisfaire les offres liées aux innovations technologiques ?

Tableau 21 : **Nombre de Centre de Formation Professionnelle (CFP) par ordre d'enseignement entre 2020 et 2021**

Enseignement	Public					PRIVE		Total
	CFPM	CFPR	CFPE	INFFDP	SAR/SM	Confessionnel	Laïc	
Nombre	1	5	3	1	288	174	1289	1761

Source : annuaire statistique MINEFOP 2021

Le tableau ci-dessus présente l'offre de Centre de Formation Professionnelle (CFP) en 2021. Il y ressort que sur l'étendue du territoire national, on retrouve 1761 CFP dont 298 sont publics et 1463 sont privés. Par ailleurs plus de 96% des CFP publics sont des Section Artisanale Rurale et Section Ménagère (SAM) i.e des centres qui forment aux métiers de l'artisanat comme la couture, la coiffure, la mécanique et aux métiers ménagers ; secteurs où la compétence technologique est quasi inexistante.

Tableau 22 : **Répartition des emplois par diplôme**

	Avec formation professionnelle		Sans formation professionnelle	
	Start-up	PME	Start-up	PME
Bacc +5	77	220	221	94
Bacc +3	88	242	143	57
Bacc	62	129	22	65
Probatoire	15	34	35	8
BEPC	80	56	11	22
CEP	35	28	2	23
Sans diplôme	//	//	10	116
Total	357	709	444	385

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

En ce qui concerne notre échantillon, il apparaît que 56% des employés ont une formation professionnelle tandis que 44% n'en ont pas. En outre, la plupart des emplois sont donnés par les PME (709) avec l'exigence sur la formation professionnelle, ceci démontre que les PME accordent une grande importance à la formation

professionnalisante par rapport aux Start-up. Il est à noter aussi que les PME ont le plus d'emploi sans diplôme et sans formation professionnelle, une analyse de la base a permis de constater que ces emplois ont été fait par les Société coopératives qui font dans l'agriculture et l'agroalimentaire et ce type d'emploi est pour la plupart

du temps temporaire (il n'est utilisé que pendant les semis puis pendant les récoltes).

Bien que les Start-up n'aient pas d'exigence sur les formations professionnelles, elles mettent l'accent par contre sur le niveau des diplômes ; plus de 80% des employés des start-up qui n'ont pas suivi de formation professionnelle ont des BACC+3 et BACC+5. L'on pourrait penser que les Start-up qui sont au cœur de l'innovation technologique, emploient des personnes dépourvues de compétences pour développer leurs idées technologues alors que l'explication est toute autre. En effet, ce résultat traduit une tendance de plus en plus observée dans le milieu des jeunes diplômés qui est « l'autoformation ». Il est de plus en plus courant de trouver des jeunes qui se forment en ligne à travers des vidéo You tube, des tutoriels et des formations en ligne non diplômantes afin de s'adapter au monde du travail. Les jeunes sont de plus en plus autodidactes et il est devenu courant de voir un diplômé en lettres modernes être un marketeur digital ou alors un diplômé en sciences de gestion développer des compétences en installation des panneaux solaires.

L'innovation technologique a très souvent été désignée comme responsable de la baisse des emplois alors qu'avec l'innovation technologique, le monde de l'emploi est en perpétuel gestation et bien que certains jeunes aient trouvé le moyen de s'adapter en se formant eux-mêmes, il serait optimal que l'offre de formation (à travers les CFP) prenne en compte les mutations et soit en adéquation avec l'offre d'emplois technologiques de plus en plus grandissants.

III.3. Innovation technologique et environnementale comme moteur de création d'emplois

Si le secteur privé est déclaré depuis la période du DSRP, puis du DSCE (2010-2020) et désormais repris dans la SND30 comme étant le moteur de la croissance, plusieurs difficultés et contraintes persistent dont la plus grande est le mauvais état du climat des affaires, y compris dans les secteurs catalyseurs reconnu aujourd'hui à l'économie numérique et emplois verts. Et cela l'est encore plus perceptible dans le sous-secteur des PME et Startups exerçant dans les ITE.

En effet, certains défis et contraintes sont toujours persistants, notamment:

- L'accès au financement, qui reste limité et coûteux pour les petites et moyennes entreprises (PME), notamment celles qui opèrent dans les secteurs verts ou sociaux ;
- le renforcement des capacités, qui passe par la formation, le conseil, l'accompagnement et le transfert de technologies, afin d'améliorer la compétitivité, la qualité, la productivité et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- Et l'appui institutionnel, qui implique la simplification des procédures administratives, fiscales et douanières, la lutte contre la corruption, l'amélioration du climat des affaires et la promotion du dialogue public-privé, sont les besoins les plus significatifs du secteur privé camerounais ;

- Le manque de sensibilisation, qui se traduit par une faible connaissance des enjeux, des opportunités et des bénéfices du développement durable, tant au niveau des dirigeants que des employés, des clients, des fournisseurs ou des investisseurs et des Collectivités territoriales décentralisées ;
- Le manque de régulation, qui se traduit par une absence ou une faiblesse des normes, des lois, des règlements, des incitations ou des sanctions qui encouragent ou obligent les entreprises à adopter des pratiques responsables et durables ;
- Le manque de mesure, qui se traduit par une difficulté à évaluer et à communiquer l'impact social et environnemental des activités du secteur privé, ainsi qu'à rendre compte de la performance globale des entreprises.

Aussi, une analyse sur le lien entre innovation technologique, environnementale et la création d'emplois dans les PME, startups permet d'identifier les secteurs les plus porteurs et les modèles d'entreprises les plus créateurs d'emplois, d'analyser les profils de postes créés, leur répartition entre emplois qualifiés et non qualifiés, les conditions de travail. Elle permet également d'évaluer le rôle des institutions (incubateurs, accélérateurs, universités) dans l'accompagnement de ces entreprises innovantes, répondant ainsi aux enjeux d'emploi du pays.

III.3.1. Structure des emplois

L'analyse de la structure des emplois par secteur institutionnel montre que le secteur informel non agricole (52,0%) est dominant. Il abrite une personne en emploi sur deux. Ce secteur est suivi de l'informel agricole (34,7%). Le privé formel et le public n'emploient que respectivement 5,1% et 8,2% des personnes en emploi. (Selon EESI, 2021, P39). Ainsi, quelle est la qualité et la quantité des emplois créés par les PME et startups dans le secteur des innovations technologiques et environnementales, et comment les politiques gouvernementales en matière d'emploi vert peuvent-elles soutenir cette dynamique pour répondre aux enjeux du développement durable et de la création d'emplois décents au Cameroun ? Le financement des projets innovants, notamment ceux liés à l'environnement, reste un défi majeur. Les banques et les investisseurs sont souvent réticents à prendre des risques sur des projets à long terme et à fort impact initial. À cela, il convient de noter le manque d'infrastructures pour soutenir/accompagner des startups en particulier la disponibilité de l'énergie électrique, l'accès limité à Internet haut débit dans certaines régions et les infrastructures routières dégradées qui freinent le développement de technologies innovantes. En matière de capacité d'absorption, le tissu industriel camerounais n'est pas toujours prêt à absorber les innovations technologiques. Il existe un besoin important de formation et de transfert de compétences. Bien que la sensibilisation à la préservation de l'environnement s'intensifie, elle reste insuffisante pour générer une demande soutenue pour les produits et services écologiques.

En général, l'innovation est par nature risquée. De nombreux projets ne voient pas le jour ou échouent en cours de route. De même, les technologies évoluent rapidement, ce qui peut rendre les investissements obsolètes en très peu de temps. La culture et le réflexe de protection de la propriété intellectuelle est encore faible au Cameroun, ce qui peut décourager l'innovation.

III.3.2. Profil des emplois identifiés (créés ou disponibilisés)

Tableau 23 : Distribution des PME et Startup selon les secteurs d'activité en (%)

Secteurs d'activité	PME	Startup
Activité de fabrication	5,73	3,07
Éducation	//	5,38
Agriculture et élevage	9,01	3,84
Agroalimentaire	30,32	22,30
BTP	5,73	0,76
Énergie	7,37	4,61
Environnement	4,09	6,92
Prestation de service	14,75	13,07
TIC	17,21	33,84
Autres	5,73	6,15
Total	100	100

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Il est largement reconnu que l'entrepreneuriat est une opportunité pour la création des emplois et l'insertion des jeunes. Cette option est davantage prisée par les jeunes au Cameroun pour échapper aux contraintes liées au marché de l'emploi. Toutefois, les résultats présentés dans cette section montrent que beaucoup reste à faire.

Tableau 24 : Distribution des unités par sexe des employés

Classes de nombre d'employés	Nombre d'unités employant les femmes		Nombre d'unités employant les hommes		Total
	Start-up	PME	Start-up	PME	
[0 ; 3[50	48	66	31	195
[3 ; 6[42	34	38	36	150
[6 ; 11[20	21	10	22	73
[11 ; 21[13	1	6	17	37
[21 ; 51[1	2	2	3	8

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

On note que la majorité des start-ups (116 soit 50 femmes et 66 hommes) et des PME (79 soit 48 femmes et 31 hommes). Au fur à mesure le nombre d'employés augmente, on remarque une décroissance du nombre d'entreprises. Ce qui laisse entrevoir que les start-ups et les PME sont de très petites entreprises.

Tableau 25 : **Distribution des start-ups par profil des employés**

Classes de nombre de salariés	Nombre de start-up employant les salariés	Nombre de start-up employant les bénévoles	Nombre de start-up employant les aides familiales
[1 ; 3[19	28	12
[3 ; 6[22	25	6
[6 ; 11[13	10	1
[11 ; 21[11	5	
[21 ; 51[5		

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Au regard de l'analyse faite sur l'employabilité, seulement 5 start-ups emploient plus de 20 salariés. La majorité des start-ups employant les salariés (22) déclarent avoir un effectif d'employés compris entre 3 et 6. Par ailleurs, 28 start-ups déclarent avoir un effectif de bénévoles compris entre 1 et 3. En revanche, le nombre d'entreprises avec des aides familiales est relativement faible dans toutes les catégories.

III.3.3. Rôle des institutions d'accompagnement

L'accompagnement des institutions a pour objectif de rendre une personne (ou une équipe) porteuse d'idée autonome et favorise la pérennité de l'entité en la rendant financièrement performante. À cet effet, il est reconnu qu'une jeune entreprise qui bénéficie d'un accompagnement des institutions est plus pérenne que les autres. Cependant, beaucoup reste à faire.

Tableau 26 : **Répartition des administrations ayant fourni un accompagnement par secteur d'activité**

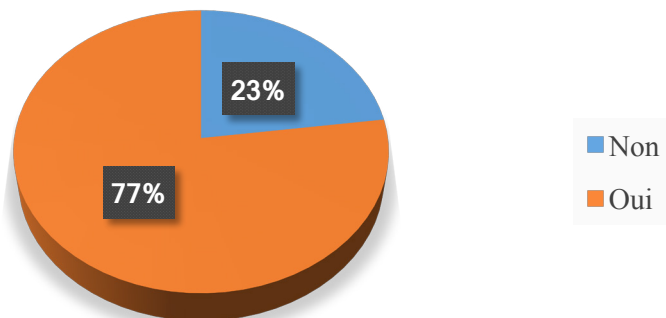
Secteurs d'activité	Nombre d'administration	Fréquence
Secteur de l'éducation	5	14,3
Secteur de la gouvernance	20	57,1
Secteur des industries et services	3	8,6
Secteur rural	4	11,4
Secteur social	3	8,6
Total	35	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau ci-dessus répertorie les secteurs d'activités dans lesquelles sont classées les administrations. Ces secteurs allant de l'éducation à la gouvernance, en passant par les industries et services et enfin le secteur rural et le secteur social. Le secteur de la gouvernance étant le mieux lotis en matière d'administrations (20 administrations).

Cette répartition des administrations par secteur d'activité permet de visualiser la répartition des responsabilités gouvernementales dans différents domaines. Le secteur de la gouvernance étant le plus représenté, tandis que les secteurs des industries et services, rural et social ont une présence moins importante.

Graphique 13 : Administrations ayant fourni un accompagnement aux jeunes, PME et Start-up



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'analyse du graphique ci-dessus indique que la majorité des administrations (77,1%) ont fourni un accompagnement aux jeunes, aux PME et aux start-ups, ce qui reflète leur engagement envers le développement économique et entrepreneurial. Cependant, il convient de noter qu'une minorité d'administrations (23%) n'ont pas fourni un tel soutien, ce qui pourrait nécessiter une réflexion sur les opportunités d'amélioration ou d'expansion de ces initiatives.

Tableau 27 : Répartition des administrations en fonction du nombre d'unités accompagnées au cours de 5 dernières années

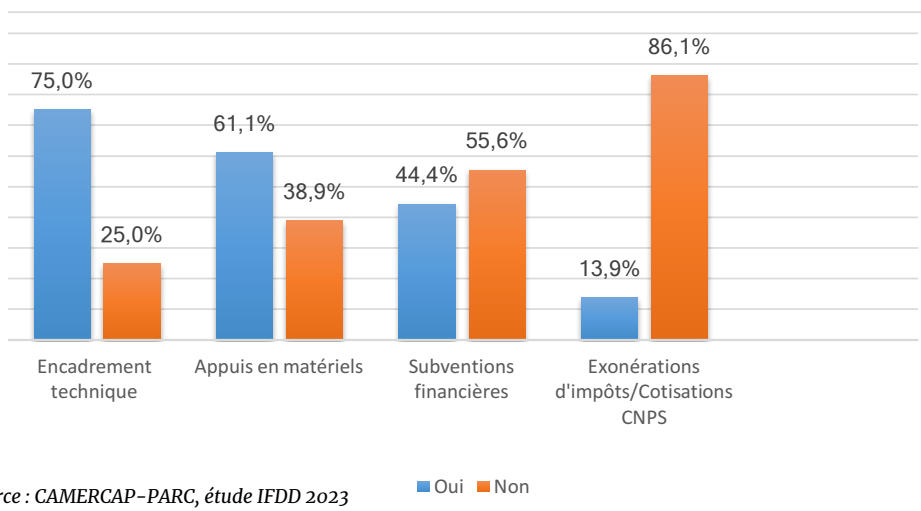
Nombres d'unités accompagnées	Nombres d'administrations ayant accompagné les jeunes	Nombres d'administrations ayant accompagné les Start-up	Nombres d'administrations ayant accompagné les PME
[0 ; 10[19	24	24
[10 ; 100[8	9	7
[100 ; 500[5	1	1
1000 et +	3	1	3
Total	35	35	35

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau suivant montre la répartition des administrations en fonction de l'intensité de leur soutien aux jeunes, aux start-ups et aux PME. Par exemple, 19 administrations ont accompagné entre 0 et 9 jeunes, 24 administrations ont accompagné entre 0 et 9 start-ups, et 24 administrations ont accompagné entre 0 et 9 PME.

En observant les chiffres, on peut noter que la plus grande partie des administrations semblent avoir accompagné un nombre relativement faible d'unités dans chaque catégorie. Cependant, il y a quelques exceptions, notamment dans la catégorie **1000 et +** où certaines administrations ont accompagné un nombre significativement plus élevé d'unités.

Graphique 14 : **Nature des appuis accordés par les administrations aux Start-ups et PME**



Ce graphique offre un aperçu des formes d'appui les plus couramment utilisées par les administrations pour soutenir les jeunes, les start-ups et les PME. Il met en évidence l'importance de l'encadrement technique en tant que moyen privilégié d'accompagnement, mais montre également la diversité des

approches adoptées pour répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises.

Les secteurs les plus porteurs en termes de création d'emplois identifiés dans la SND30 et les plans sectoriels adjacents se rapportent aux domaines ci-après :

a) **Énergies renouvelables:**

- Solaire: Installation de panneaux solaires, production d'électricité, développement de solutions solaires hors réseau.
- Hydroélectricité: Construction de petites centrales hydroélectriques, maintenance et gestion.
- Biomasse: Production de biogaz à partir des déchets agricoles, utilisation de la biomasse pour la cuisson.
- Agriculture intelligente: Utilisation de drones, de capteurs et de logiciels pour optimiser les rendements agricoles.

b) **Agroécologie: Développement de pratiques agricoles durables, promotion de l'agroforesterie.**

- Mise en place de chaînes de valeur locales, valorisation des produits agricoles.
- Gestion des déchets: Recyclage: Collecte, tri et valorisation des déchets.
- Traitement des eaux usées: Mise en place de stations de traitement des eaux usées.

c) **Écotourisme:**

- Développement d'écotourisme: Construction d'hébergements respectueux de l'environnement.
- Organisation de circuits touristiques durables: Promotion des parcs nationaux et des réserves naturelles.

d) **Technologies de l'information et de la communication (TIC):**

- Solutions numériques pour l'agriculture: Développement d'applications mobiles pour les agriculteurs.
- Plateformes en ligne pour la vente de produits locaux: Création de marchés en ligne pour les producteurs.
- Solutions de paiement mobile: Facilitation des transactions financières dans les zones rurales.

Dans ce contexte les facteurs pouvant favoriser la création d'emplois, identifiés par l'étude sont par ordre :

1. La Formation professionnelle par la mise en place de programmes de formation adaptés aux besoins du marché.
2. L'Incitation à l'entrepreneuriat par le soutien aux jeunes entrepreneurs et aux startups innovantes.
3. Les partenariats public-privé à travers la collaboration entre le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile.
4. L'Accès au financement afin de faciliter de l'accès au crédit pour les projets environnementaux.
5. La sensibilisation aux enjeux de l'environnement : Promotion d'une culture de la protection de l'environnement.

En conclusion, l'étude aura permis d'aboutir à des suggestions ci-après afin de booster l'emploi dans les ITE par les PME et Startup, sans prétention d'exhaustivité :

- Multiplier les mécanismes de financement adaptés aux projets innovants, tels que des fonds d'amorçage, des incubateurs et des accélérateurs ;
- Investir davantage pour les CTD, dans les infrastructures de base (électricité, Internet, routes) pour faciliter le développement des technologies vertes ;
- Mettre en place un cadre réglementaire clair et incitatif pour favoriser l'innovation et l'investissement ;
- Adapter le système éducatif aux besoins du marché et développer des programmes de formation professionnelle dans les domaines des technologies vertes (notre stratégie de rupture dans le système éducatif).

- Mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les comportements écologiques et la consommation de produits locaux ;
- Encourager la recherche-développement de nouvelles technologies adaptées au contexte camerounais ;
- Développer et encourager des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les universités pour faciliter le transfert de technologie et la création d'entreprises innovantes.

En définitive, l'innovation technologique et environnementale est un défi à surmonter suivant une approche multidimensionnelle pour maximiser son potentiel de création d'emplois.

CHAPITRE IV : **LE MARCHÉ DES INNOVATIONS AU CAMEROUN**

De nos jours, l'innovation est reconnue comme un élément essentiel de l'avantage compétitif des entreprises. D'après le manuel d'Olso de l'OCDE (2005), l'innovation est prise comme la mise en œuvre d'un produit, d'un service, d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise. Son processus se divise en plusieurs étapes : la recherche et développement (R&D), la précommercialisation, l'industrialisation, la mise en marché, la phase de croissance, de maturité et de déclin.

IV.1. Les produits d'innovations disponibles sur le marché

Malgré des moyens limités, les jeunes camerounais ont commencé à se faire une place dans le monde très concurrentiel de l'innovation. Pragmatiques, les entrepreneurs camerounais ont opté pour la résolution de problèmes locaux. De nombreux projets ont vu le jour dans l'agriculture, la santé, les transports ou l'énergie, et représentent un vrai gage d'avenir pour l'économie du pays. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons recensé quelques produits d'innovations qui font bouger le pays.

Cartographie de quelques innovations technologiques et environnementales

Dans le cadre du projet de déploiement des technologies et innovations environnementales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté (PDTIE) à travers laquelle la présente étude est réalisée, plusieurs institutions partenaires ont délivrées d'importants résultats dans le domaine des ITE. Ces résultats couvrent des champs et domaines variés partant des procédés, des produits eux-mêmes, du marketing, etc. à cet effet, un salon est prévu se tenir à Yaoundé au mois de février 2025.

IV.2 Vulgarisation des produits d'innovations technologiques et environnementales

Au Cameroun, la majorité de la population, par ignorance, ne confère pas encore à l'innovation une place de choix. Ainsi, le progrès social est freiné, le pourcentage des camerounais qui s'intéressent à la recherche et ses résultats reste faible.

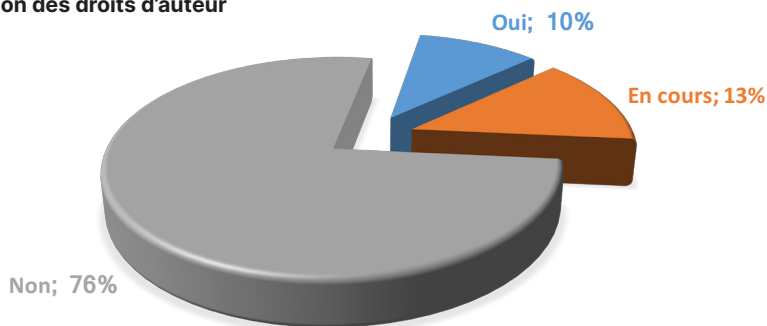
Tableau 28 : **Répartition des start-ups selon leur nombre de produits sur le marché**

Produits	Nombre de start-up
[0;3[79
[3;6[29
[6;9[6
[12;15[1
Total	115

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Au regard de ce tableau, la majorité des start-ups enquêtées déclarent avoir moins de 3 produits sur le marché. Par ailleurs, se penchant sur la protection de leurs produits sur le marché, il ressort que seulement 10% ces start-ups bénéficient de la protection des droits d'auteurs.

Graphique 15 : Répartition des start-ups selon le fait que leurs produits bénéficient de la protection des droits d'auteur



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Parmi les start-ups ayant déclaré ne pas bénéficier d'une protection des droits d'auteur, la majorité de celles-ci expriment comme raison le coût élevé des procédures. Cette raison est emboîtée par celle de la méconnaissance des procédures. L'analyse du tableau ci-dessous montre que les start-ups utilisent une variété de types de protections

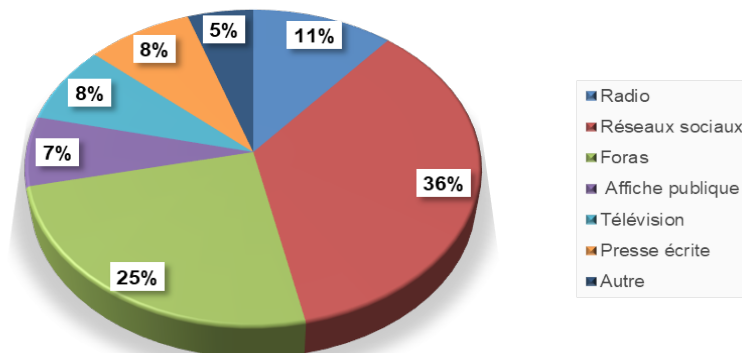
intellectuelles pour sécuriser leurs produits sur le marché. Les brevets, les certificats et les dessins ou modèles industriels semblent être les plus préférés, tandis que d'autres types de protections sont également utilisés en fonction des besoins spécifiques de chaque start-up et de la nature de leurs produits.

Tableau 29 : Répartition des start-ups selon le nombre de produits et type de protection

Type de protection	Nombre de produits				
	1	2	3	4	Total
Brevet(s)	12	3	2	0	17
Certificat(s)	5	3	1	0	9
Dessin(s) ou modèle(s) industriel(s)			2	1	2
Enregistrement(s) international/aux relevant du Protocole de Madrid	0	0	2	0	2
Indication géographique	1	0	2	0	3
Marque(s)	4	0	2	0	6
Modèle(s) d'utilité	1	0	1	0	2
Nom commercial	7	0	2	0	9
Obtention(s) végétale(s)	0	0	1	0	1
Autres	0	0	1	0	1

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Graphique 16 : Principaux canaux utilisés par les start-ups pour faire connaître leurs produits



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

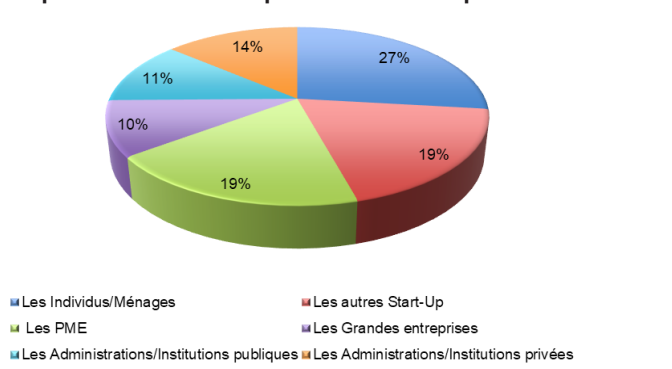
Pour faire connaître leurs produits, les start-ups adoptent des stratégies de communication variées. Les canaux numériques, en particulier les réseaux sociaux et les foras, sont privilégiés en raison de leur portée, de leur ciblage et de leur coût potentiellement plus bas. Certains canaux traditionnels comme la radio, la télévision, la presse écrite et les affiches publiques

bien qu'utilisés semblent avoir moins d'attrait pour les start-ups mais restent pertinents pour certaines, ceci peut-être en raison des coûts élevés et de la difficulté à cibler précisément leur audience. La diversité des canaux utilisés reflète les efforts des start-ups pour atteindre efficacement leur public cible et promouvoir leurs produits.

IV.3. Les parts de marchés des produits

La routine et l'inertie qui se sont installées au Cameroun ont pour principale cause l'insuffisance des savoir-faire. L'innovation nécessite certes l'esprit de créativité, mais aussi l'existence d'un marché.

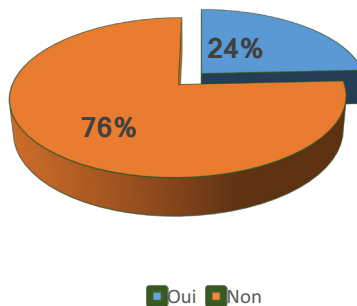
Graphique 17 : Principaux utilisateurs des produits des startups



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

L'analyse des principaux utilisateurs des produits des start-ups sur le marché relève que la majorité de ces utilisateurs sont des PME suivi des autres start-ups tout en passant des administrations/institutions privées.

Graphique 18 : Répartition des start-ups selon l'existence de collaboration entre elles



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

De l'analyse du graphique ci-dessus il ressort que seule une minorité (24%) des Start-Up ont une convention de collaboration entre elles. Cela peut sous-entendre qu'il existe une rude concurrence entre les start-ups du fait qu'elles opèrent dans les mêmes secteurs, et donc sont dans la crainte de perdre des parts de marché du fait d'une collaboration. Aussi, ce résultat peut s'expliquer par le manque des plateformes de collaboration entre les start-ups.

Tableau 30 : Répartition des start-ups selon les domaines de collaboration entre elles

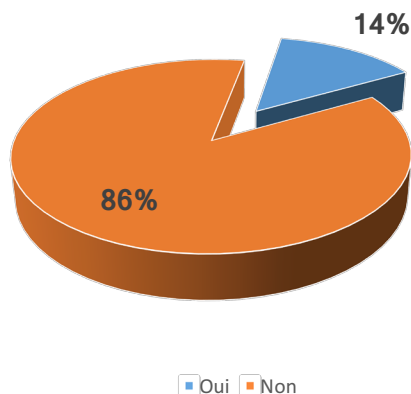
Domaine de collaboration	Fréquence	Pourcentage
Financement	3	8,1
Recherche et développement	14	37,8
Prestation de service	20	54,1
Total	37	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le tableau précédent souligne le fait que les Start-Up ayant une convention de collaboration entre elles l'exercent dans des domaines divers et variés. Il ressort que le domaine privilégié (54.1%) de collaboration est la prestation de service ; cela pourrait sous-entendre la complémentarité et l'interdépendance entre les Start-Up.

Il faut néanmoins noter que le domaine de Recherche et développement occupe une bonne place (37.8%) dans les conventions signées entre Start-Up. Enfin le domaine de Financement vient en queue de peloton avec 8.1% des conventions signées entre les Start-Ups.

Graphique 19 : Répartition des start-ups ayant une convention de collaboration avec les PME



Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Le graphique ci-dessous nous explique que des Start-Up, en petite minorité (14%), détiennent des Conventions de collaboration avec les PME. Cela pourrait témoigner du fait que les Start-ups sont moins enclines à accorder leur confiance à leurs devancières. Ces conventions de collaboration sont de divers domaines. En effet, on constate qu'un peu plus de la moitié

des conventions avec les PME sont faites dans le domaine de prestation de service. On note également la présence des domaines tels que la recherche et développement et la fourniture des matériels/équipements/intrants qui représentent chacun un peu plus de 20% des conventions signées.

Tableau 31 : Répartition des start-ups selon le domaine de collaboration avec les PME

Domaine de collaboration	Effectif	Fréquence
Fourniture de matériel/équipement/intrant	4	21,1
recherche et développement	5	26,3
prestation de service	10	52,6
Total	19	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

CHAPITRE V :

LES OBSTACLES DU SECTEUR PRIVE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS

Le sous-développement ne peut être considéré comme fatalité pour le Cameroun, car le pays dispose de plusieurs atouts pouvant favoriser l'implémentation de l'innovation. Il s'agit notamment de sa diversité agro écologique, de sa disposition d'une frontière commune avec tous les autres pays de la CEMAC avec une façade

maritime. Toutefois, la croissance 3,8 % entre 2016 et 2019 a été tirée par les services, la consommation privée et l'investissement public. La contribution du commerce extérieur a été négative. Il demeure donc important de relever les obstacles que rencontre le secteur privé pour faire éclore toutes ces potentialités du pays.

V.1. Les difficultés rencontrées par les startups et PME

Tableau 32 : Répartition des start-ups selon les difficultés rencontrées dans la production de leurs innovations technologiques et environnementales

Types de difficultés	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Difficulté de financement	42	24	22	5	2	2
Problème d'infrastructure/ équipement/intrant	34	34	27	25	9	2
Problème d'accompagnement technique/formation	12	16	4	2	4	5
RH non qualifiées	11	9	12	3	2	1
Faible implication de l'État	7	4	7	3	2	
Problème de communication/ marketing	6	7	8	9	5	3
Problème de collaboration entre les acteurs	1	3	5	4	5	1

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les start-ups dans le cadre de leurs activités de production des innovations technologiques et environnementales rencontrent des difficultés de diverses natures. En effet, les difficultés les plus affirmées concernent notamment :

Le manque de financement : les entreprises innovantes ont du mal à accéder aux sources de financement adaptées à leurs besoins et à leurs projets. Car les guichets institutionnels ou non, existants, ont établis des protocoles et procédures qui peuvent influencer le fonctionnement des

startups innovantes. Elles doivent faire face à la concurrence des acteurs établis, à la méfiance des investisseurs et à la faiblesse du marché financier local.

Le manque de compétences : les PME/startups innovantes ont besoin de personnel qualifié et formé aux nouvelles technologies, aux méthodes de gestion, aux normes de qualité, etc. Elles souffrent du déficit de formation, de la fuite des cerveaux et du coût élevé de la main-d'œuvre. Le plus souvent, ces jeunes pousses ne disposent que de leur seule personne pour lancer leurs entreprises.

Le manque d'infrastructures : Les entreprises innovantes sont confrontées à des problèmes d'accès à l'électricité, à l'Internet haut débit,

aux transports et aux services publics. Ces infrastructures sont essentielles pour le développement et la diffusion de leurs innovations.

Le faible soutien institutionnel : Les entreprises innovantes sont peu accompagnées et encouragées par les pouvoirs publics, qui ne disposent pas d'une politique claire et cohérente en faveur de l'innovation. Elles doivent aussi faire face à la complexité et à la lourdeur des procédures administratives, fiscales et réglementaires.

Ces difficultés freinent le potentiel d'innovation du secteur privé camerounais, qui pourrait pourtant contribuer à la diversification, à la compétitivité et à la croissance de l'économie du pays.

Tableau 33 : Classement des appuis par ordre d'importance

Appuis reçus	Effectif	Fréquence
Appui en équipements/infrastructures	3	13,6
Appui technique	5	22,7
Appui financier	14	63,6
Total	22	100,0

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Pour produire les innovations technologiques et environnementales, les start-ups jugent plus important parmi les appuis reçus les appuis financiers lesquels sont suivis des appuis techniques en passant par les appuis en équipement et infrastructures.

V.2. Analyse des besoins, contraintes et capacités des start-ups dans la production des innovations technologiques et environnementales

La Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030 (SND30) prend en compte la nécessité de développer de nouvelles sources de croissance, autour de l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance

économique, en ciblant les secteurs stratégiques pouvant être compétitifs au niveau mondial. Dans la vision, la croissance du secteur privé conduira la transformation économique autour de neuf secteurs prioritaires de l'industrie

et des services et du développement de l'agriculture. À cet effet, il demeure important d'évaluer l'ensemble des capacités dont le secteur privé du pays a besoin pour parvenir à un développement durable.

▪ Les besoins prioritaires identifiés

Tableau 34 : Répartition des unités selon les principaux besoins et les objectifs

Type de besoins	Pour la production		Pour la mise à niveau des produits		Pour rendre accessible les produits	
	Start-up	PME	Start-up	PME	Start-up	PME
Accompagnement en communication	1	1	4	11	27	37
Accompagnement en formation	1	11	8	13	2	2
Accompagnement administratif	2	10	3	5	1	3
Accompagnement technique	5	23	15	23	9	21
Besoin de RH	5	21	14	16	1	3
A&accompagnement en équipements/ infrastructure	49	79	0	32	20	26
Besoin financier	62	65	17	21	11	15
Besoin de collaboration	0	4	8	7	11	21

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

À l'analyse des besoins, Pour la production des innovations technologiques et environnementales, il ressort que 62 startups manifestent un besoin financier et 79 PME ont un besoin d'accompagnement matériel (équipements et infrastructures). Par ailleurs, Pour la mise à niveau des produits d'innovation technologiques et environnementales, le besoin

financier reste le problème au niveau des start-up et l'accompagnement au niveau des PME. Toutefois, pour rendre accessible leurs produits d'innovations technologiques et environnementales, les start-ups et les PME expriment un fort besoin d'accompagnement en communication.

- **Les contraintes majeures identifiées**

Tableau 35 : Répartition des unités selon les contraintes et les objectifs

TYPE DE CONTRAINTE	Pour financer l'activité		Pour vulgariser les produits		Pour distribuer les produits	
	Start-up	PME	Start-up	PME	Start-up	PME
Manque de publicité/ communication	1	6	33	47	4	4
Manque de RH qualifié	2	6	7	21	8	3
Insuffisance d'équipements/ infrastructure	5	15	12	15	20	26
Manque de collaboration/ partenariat	7	35	10	30	20	22
Difficulté d'accès au financement	70	117	22	14	10	2
Marché concurrentiel	0	4	3	5	4	3

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

Les contraintes rencontrées par les start-ups et les PME sont nombreuses. Nous avons classé ces contraintes en trois domaines : financement, vulgarisation des produits et distribution.

On note dans le cadre du financement, la principale contrainte que les startups et PME continuent avoir est l'accès. Toutefois, le Gouvernement a annoncé plusieurs initiatives pour apporter le soutien aux jeunes entrepreneurs mais la situation et les résultats montrent que ces initiatives tardent à porter les fruits.

L'un des éléments essentiels dans la production des innovations est la vulgarisation. Après la production, il faut bien faire connaître ses produits afin de les écouler. Cependant, les plus grandes contraintes que connaissent les jeunes sont liées à un défaut de communication. Les espaces publicitaires étant payants, ces jeunes entrepreneurs éprouvent

donc des difficultés à vulgariser leurs produits. Il faut rappeler que même sur les réseaux sociaux, une bonne vulgarisation nécessite de passer par des pages ayant un nombre important d'abonnés qui sont d'ailleurs payantes. Par ailleurs l'utilisation des pages personnelles des entrepreneurs exige également un paiement afin de booster la publication.

Pour ce qui est de la distribution des produits, le manque d'infrastructures fait partie des principales contraintes. Il est à noter que la distribution des produits demande une certaine logistique que plusieurs jeunes entrepreneurs n'ont pas à leur disposition à cause d'une insuffisance des financements.

Parmi ces contraintes, on peut également citer :

La transformation numérique : Les PME et les startups doivent s'adapter

aux nouvelles technologies et aux nouveaux modes de consommation, qui exigent une plus grande connectivité, une meilleure qualité des services, une plus grande sécurité des données, etc. Elles doivent aussi faire face à la concurrence des acteurs internationaux, qui disposent de plus de ressources et d'expertise dans le domaine du numérique.

La transition écologique : Les PME et les startups doivent intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie et leur gestion, afin de réduire leur impact sur la planète, de répondre aux attentes des clients et des parties prenantes, et de se conformer aux normes et aux réglementations en vigueur. Elles doivent aussi innover pour proposer des solutions durables et responsables. Le secteur privé et les Collectivités territoriales décentralisées, bien que intégrant les problématiques de développement durable dans leurs cadres programmatiques, semblent être des slogans qui tardent à se matérialiser dans les activités qu'ils mettent en œuvre, encore moins, dans l'accompagnement des innovations technologiques et environnementales.

La crise sanitaire : Les PME et les startups doivent faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19, qui a affecté leur activité, leur trésorerie, leur rentabilité et leur solvabilité. Elles doivent aussi s'adapter aux mesures de prévention et de protection, ainsi qu'aux changements de comportement des consommateurs.

Ces contraintes nécessitent une capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience de la part des PME et des startups au Cameroun, qui peuvent compter sur le soutien de l'écosystème entrepreneurial, composé d'incubateurs, d'accélérateurs, de hubs, de coworking spaces, d'associations et de plateformes en ligne.

▪ **Les capacités requises**

Conformément à ses missions parmi lesquelles, renforcer les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, entrepreneuriat privé et les mécanismes innovants, le CAMERCAP-PARC, à travers cette étude, définit les capacités requises pour le secteur privé dans le cadre du développement durable.

Tableau 36 : **Les capacités requises pour le développement du secteur privé**

	Startup	PME
Capacités humaines	Des ressources humaines insuffisantes en quantité et en compétences	Des ressources humaines insuffisantes en quantité et en compétences
Capacités organisationnelles	Une organisation peu efficace dans la réalisation des activités	Une organisation peu efficace dans la réalisation des activités
Capacités institutionnelles	Défaut d'instruments juridiques nécessaires pour l'encadrement des Startup	Manque de cohésion entre les politiques de financement et les besoins des entrepreneurs
Encrage socioculturel	Insuffisance de la culture entrepreneuriale au sein de la société camerounaise	Insuffisance de la culture entrepreneuriale au sein de la société camerounaise

Source : CAMERCAP-PARC, étude IFDD 2023

En termes de capacités, les startups et les PME présentent pratiquement les mêmes insuffisances. Ces dernières partent de la culture entrepreneuriale aux problèmes liés à l'organisation du secteur privé et du travail au sein des entreprises. Cette situation a pour cause et conséquence le mauvais classement du Cameroun dans le doing business pendant plusieurs années. Il reste clair que la facilité à faire des affaires dans le pays demeure très peu élogieuse. Ce qui n'est pas de nature à inciter les jeunes entrepreneurs à créer des entreprises. Par ailleurs, une grande partie des entreprises déjà créées ne vivent pas longtemps. Selon une étude du CAMERCAP-PARC (2016), environ 72,24% des entreprises décèdent dans les cinq années qui suivent leur création.

Cependant, elles rencontrent aussi de nombreux défis de capacités tels que :

1- Les capacités institutionnelles

Les capacités institutionnelles de développement des startups et PME au Cameroun sont l'ensemble des ressources, des compétences, des structures, des normes et des politiques qui favorisent la création, la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le pays. Ces capacités peuvent être analysées à différents niveaux :

- Le niveau macroéconomique, qui concerne le cadre général dans lequel évoluent les startups et les PME, notamment la stabilité politique, la sécurité juridique, la qualité des infrastructures, le climat des affaires, la fiscalité, etc. Ce niveau dépend en grande partie de l'action des pouvoirs publics, qui doivent créer des conditions

favorables à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Les crises sécuritaires touchent 3 régions du pays. Bien que le gouvernement multiplie les cadres de concertation visant à améliorer le climat des affaires tel que le Cameroun Business Forum et la mise en place des CFCE, la notation Doing Business du Cameroun a régressé au 167^{ème} rang en 2020 sur 190 pays.

- Le niveau mésoéconomique, qui concerne le soutien spécifique apporté aux startups et aux PME, notamment le financement, l'accompagnement, la formation, le conseil, la promotion, la mise en réseau, etc. Ce niveau implique la participation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, tels que les banques, les institutions financières, les incubateurs, les accélérateurs, les hubs, les coworking spaces, les associations professionnelles, les plateformes de financement participatif, etc. leurs contributions à l'action des Startup restent très faibles. Les banques commerciales exigent le plus souvent des garanties qui ne sont pas à la portée des jeunes pousses.
- Le niveau microéconomique, qui concerne les capacités internes des startups et des PME, notamment les ressources humaines, matérielles, financières, technologiques, organisationnelles, etc. Ce niveau dépend en grande partie de la vision, de la stratégie, de la gestion, de la performance et de l'innovation des dirigeants et des employés des startups et des PME. Ces stratégies ne sont pas le plus souvent visibles, illustrant le passage des innovateurs de salon en foire, passer le cap de la foire à la production industrielle est une véritable impasse.

Les startups et les PME au Cameroun sont confrontées à plusieurs difficultés institutionnelles qui entravent leur mise en place et leur développement. Parmi ces difficultés, on peut citer :

- La complexité et la lourdeur des procédures administratives, qui découragent les entrepreneurs et les exposent à la corruption, aux tracasseries et aux retards ;
- Le manque de sécurité juridique et de protection des droits de propriété, qui réduisent la confiance des investisseurs et des partenaires, et limitent l'accès au crédit et aux marchés ;
- Le déficit d'infrastructures de qualité, notamment en matière de transport, de communication, d'énergie et d'eau, qui augmentent les coûts de production et de distribution, et affectent la compétitivité des produits ;
- Le faible soutien public aux startups et aux PME, qui se traduit par une insuffisance de financement, de formation, de conseil, de promotion, de mise en réseau et d'innovation ;
- Le manque d'harmonisation et de coordination des politiques et des programmes en faveur des startups et des PME, qui entraîne une dispersion des efforts, une duplication des actions et une inefficacité des résultats.

Ces difficultés institutionnelles nécessitent une réforme profonde et globale du cadre de mise en place des startups et des PME au Cameroun, afin de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Les capacités institutionnelles de développement des startups et des PME au Cameroun sont donc le résultat de l'interaction entre ces différents niveaux, qui doivent être cohérents et complémentaires. Elles sont essentielles pour permettre aux startups et aux PME de contribuer efficacement à la croissance économique et au développement durable du pays

2- Les capacités organisationnelles

- Le manque de financement : Les startups camerounaises ont souvent du mal à trouver des sources de financement adaptées à leurs besoins et à leurs projets. Elles doivent faire face à la concurrence des acteurs établis, à la méfiance des investisseurs et à la faiblesse du marché financier local.
- Le manque d'infrastructures : Les startups camerounaises sont confrontées à des problèmes d'accès à l'Internet haut débit, à l'électricité, aux transports et aux services publics. Ces infrastructures sont essentielles pour le développement et la diffusion de leurs innovations.
- Le manque de mentorat et de soutien : Les startups camerounaises ont besoin d'un accompagnement et d'un encadrement de qualité pour renforcer leurs capacités, valider leurs idées, accéder aux réseaux et aux marchés, et se conformer aux normes et aux réglementations.
- La question des emballages des produits/conditionnement demande également à être solutionnée

Pour surmonter ces défis, les startups camerounaises peuvent compter sur l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dynamique, composé d'incubateurs, d'accélérateurs, de hubs, de coworking spaces, d'associations et de plateformes en ligne.

Il existe plusieurs options pour obtenir du financement pour une startup au Cameroun. Il s'agit notamment :

- Les institutions financières locales : Les startups peuvent solliciter des prêts auprès des banques et des coopératives de crédit, qui offrent des conditions de remboursement et des taux d'intérêt variables. Il faut généralement présenter un business plan solide et des garanties suffisantes pour obtenir un crédit.
- Les plateformes de financement participatif : Les startups peuvent recourir à des plateformes en ligne comme Kickstarter, Indiegogo, KisskissBankBank, Ulule ou Jumpstart, qui permettent de collecter des fonds auprès du grand public en échange de contreparties. Il faut avoir un projet innovant, attractif et crédible pour convaincre les contributeurs.
- Les programmes d'accompagnement : Les startups peuvent bénéficier de l'aide du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), qui propose des fonds d'amorçage, des centres d'incubation, des subventions et des crédits d'impôt pour soutenir les projets innovants.
- Les investisseurs privés : Les startups peuvent attirer l'attention des business angels,

des fonds d'investissement ou des entreprises partenaires, qui peuvent apporter des capitaux, des compétences et des réseaux. Il faut avoir un potentiel de croissance, une équipe solide et une vision claire pour séduire les investisseurs.

3- Les capacités humaines

La question de la qualité de la production avec des compétences adaptées aux respects des normes sont un grand défi de capacités humaines. L'emballage et le conditionnement des produits sont des étapes importantes pour les startups et les PME au Cameroun, car ils influencent la qualité, la conservation, la distribution et la perception des produits par les consommateurs. Cependant, ces étapes présentent aussi des défis, tels que :

- Le coût des matériaux et des équipements d'emballage et de conditionnement, qui peut être élevé pour les petites entreprises qui disposent de peu de ressources financières.
- Le respect des normes et des réglementations sanitaires, environnementales et commerciales, qui peuvent varier selon les marchés locaux, nationaux et internationaux.
- L'adaptation aux besoins et aux préférences des clients, qui peuvent demander des emballages et des conditionnements personnalisés, écologiques, attractifs, informatifs et pratiques.
- L'innovation et la différenciation, qui peuvent permettre aux startups et aux PME de se distinguer de la concurrence et de créer une valeur ajoutée.

4- Ancrage socioculturelle

Le remboursement des crédits est un problème majeur pour les startups et les PME au Cameroun, qui peuvent se retrouver dans une situation de surendettement, de défaut de paiement ou de faillite. Selon une étude de la Banque mondiale, le taux de recouvrement des créances au Cameroun était de 28,9 % en 2019, ce qui le classe au 164e rang sur 190 pays. Les causes de cette situation sont multiples, mais on peut en citer quelques-unes :

- i. L'asymétrie de l'information: Les startups et les PME ont souvent du mal à fournir des informations fiables et transparentes sur leur situation financière, leur activité, leur marché et leur potentiel de croissance. Cela rend difficile l'évaluation du risque par les prêteurs, qui peuvent exiger des garanties excessives, des taux d'intérêt élevés ou des conditions de remboursement rigides.
- ii. Le coût du crédit : Les startups et les PME font face à des coûts de financement élevés, qui réduisent leur rentabilité et leur capacité de remboursement. Ces coûts comprennent les frais de dossier, les commissions, les taxes, les pénalités, les intérêts moratoires et les charges liées aux garanties.
- iii. Le contexte économique et social : Les startups et les PME sont exposées aux aléas du marché, aux fluctuations de la demande, à la concurrence, aux chocs externes, aux crises politiques et sécuritaires, aux catastrophes naturelles, aux conflits sociaux, etc. Ces facteurs peuvent affecter leur chiffre d'affaires, leur trésorerie, leur rentabilité et leur solvabilité.

Pour éviter la gangrène de remboursement des crédits, les startups et les PME au Cameroun doivent adopter une gestion financière rigoureuse, diversifier leurs sources de financement, renforcer leur compétitivité, innover et s'adapter aux besoins du marché. Elles peuvent aussi bénéficier de l'appui des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, tels que les incubateurs, les accélérateurs, les hubs, les plateformes de financement participatif, les associations professionnelles, etc. Ces acteurs peuvent leur offrir des services de conseil, de formation, de mentorat, de mise en réseau, de facilitation d'accès au crédit, etc.

CONCLUSION

Se penchant sur les propositions faites par les start-ups pour l'amélioration de la production et la vulgarisation des innovations technologiques environnementales produites par Jeunes, les Start-Up et les PME, il ressort que l'accompagnement financier est le plus souhaité par les start-ups suivies d'un désir de collaboration/développement de partenariat tout en passant par un souhait d'accompagnement technique et d'accompagnement en infrastructures/équipements

À l'issue des analyses précédentes, l'étude permet de dériver les quelques recommandations suivantes à l'endroit des parties prenantes afin de booster les emplois dans le domaine des ITE :

→ À l'endroit de l'État et des institutions publiques et privées d'accompagnement des jeunes

- Assurer une meilleure coordination et une Synergie gouvernementale effective dans la mise en œuvre des politiques. En effet, outre les Ministères qui soutiennent les start-up et les PME (MINPMEESA, MINJEC, MINADER, MINRESI...), il existe de nombreuses institutions publiques qui accompagnent les cibles. Par ailleurs ces accompagnements ne sont pas coordonnés et très peu sont orientés dans les innovations technologiques et environnementales.
- Privilégier les Secteurs prioritaires et les entreprises innovantes dans les accompagnements ; l'orientation gouvernementale donnée par la Stratégie Nationale de Développement devrait

être la boussole de tous les accompagnements en général et des accompagnements dans les innovations technologiques et environnementales en particulier ;

- Créer, améliorer et capaciter les infrastructures technologiques d'accompagnement : le manque de ressources matérielles est l'une des contraintes qui limite l'accompagnement auprès des cibles ;
- Prendre en compte les mutations technologiques et environnementales dans les offres de formation proposées dans les centres de formation publics et privés.

→ À l'endroit des Start up et des PME

- Moderniser les mécanismes de gestion de l'entreprise afin d'accéder aux financements bancaires ; car comme on le sait, au-delà de l'absence de garantie, la non tenue des cahiers de compte est aussi l'un des problèmes qui limite l'accès des Start up et des PME aux financements diverses ;
- Se tourner vers les financements innovants et développer les capacités et compétences nécessaires pour y accéder ;
- Développer un système de cluster afin de partager l'expérience sur les innovations technologiques et environnementales tout en développant un grand réseau d'entreprises proposant des solutions technologiques innovantes et environnementales ;
- Améliorer la compétitivité afin de conquérir les marchés sous-régionaux et africains dans le cadre de la ZLECAF./-

Une innovation dans les capacités organisationnelles : l'indice de notation du potentiel des PME/ Start-up : le GROWTH POTENTIAL RATING INDEX (GPR INDEX)

Le GPR Index se veut et ambitionne d'être un outil innovant et inédit créé pour évaluer et noter le potentiel de croissance des PME, TPE et Star-Up. Il s'agit d'un indicateur composite combinant différentes approches telles que l'analyse des capacités, l'analyse financière, et l'analyse du marché, dans les tendances actuelles et futures. L'objectif est de mettre le focus sur le potentiel de croissance de ces entités à court et moyen terme, l'existant à l'instant

Le **GPR Index** vise à aider et à favoriser la rencontre entre d'une part les promoteurs de PME/TPE & Start-up en quête d'accompagnement divers (voir Étude), et d'autre part, les apporteurs de solutions (financement, renforcement des capacités et partenariats divers) en fonction du domaine de compétences, afin de développer les nombreuses et importantes opportunités d'affaires, très étouffées dans l'œuf, faute d'accompagnement. En effet, les statistiques nationales et continentales situent le taux de mortalité des PME/TPE et Start-up à environ 80%, avant l'âge de 5 ans.

Par ailleurs, la volonté affichée de financer et de nouer des partenariats avec ces jeunes structures se heurte la plupart du temps à un manque d'informations crédibles et objectives sur le réel potentiel des entités ciblées, pouvant fonder une prise de décision basée sur les faits. L'indice sera utilisé pour réduire significativement l'asymétrie d'informations entre les promoteurs, en besoin de financement ou en quête de partenaires, et d'autres parts, par les différents partenaires de la communauté de développement à les bailleurs de fonds traditionnels et alternatifs, les collectivités territoriales décentralisées, les organismes nationaux et internationaux les entreprises (locales ou étrangères) en quête de joint-venture.

Son objectif est de contribuer à faciliter la levée des fonds nécessaires au financement des PME, TPE et Start-up. Il va également contribuer à faciliter la coopération entre des entreprises locales et/ou étrangères en quête de partenaires en joint-venture ou par tout autre type de coopération.

Aussi, l'indice servira d'incitation à une organisation et à une gestion plus rigoureuse, plus transparente, et prenant en compte les problématiques contemporaines de croissance durable, inclusive et les questions environnementales. Car, les financements et partenariats escomptés vont en dépendre.

Le GPR Index a été développé par un jeune camerounais, avec l'assistance technique du CAMERCAP-PARC. Son lancement et son expérimentation débute ce mois de janvier 2024 et s'étendra tout au long de l'année 2024, pour y apporter des améliorations et des correctifs éventuels./-

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1. Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Immatriculation, disponible sur <https://www.cnps.cm/index.php/fr/employeur/regles-generales/immatriculation>, consulté le 22 décembre 2023.
2. CAMERCAP-PARC (2018). Evaluation des besoins en renforcement des capacités en vue de la transformation économique du Cameroun
3. CAMERCAP-PARC (2016). Suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun, suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun.
4. CAMERCAP-PARC (2016). Profils et préférences des jeunes
5. CAMERCAP-PARC (2023). Quelle école pour l'émergence du Cameroun ? l'urgence de la rupture, acte 2 : des programmes de recherche-développement dans les curricula pour solutionner les problèmes quotidiens des Camerounais.
6. Depret, MH et Hamdouch, A. (2009). Quelles politiques de l'innovation et de l'environnement pour quelle dynamique d'innovation environnementale ?, Dans Innovations 2009/1 (n° 29), pages 127 à 147.
7. Direction Générale des Impôts. (2020). Immatriculation en ligne, disponible sur <https://www.impots.cm/en/node/662>, consulté le 22 décembre 2023.
8. EN MATIERE D'EMPLOI AU CAMEROUN, Éléments déterminants pour une politique d'emploi basée sur une approche selon la préférence.
9. Gouvernement du Cameroun (2010). Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).
10. Gouvernement du Cameroun (2020). Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).
11. Keynes, J.M. (1930). Economic Possibilities for our Grandchildren, in Essays in Persuasion (New York: Harcourt Brace, 1932), 358-373.
12. OCDE (2005). Manuel de Oslo.
13. OHADA (2014). Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, disponible sur <https://www.ohada.com/textes-ohada/actes-uniformes.html>, consulté le 21 décembre 2023.
14. Sahut, J.M et Leroux, E. (2011). Innovation, TIC & Entrepreneuriat, Management & Avenir 2011/2 (n° 42), pages 183 à 186.
15. Shrivastava, P. (1995). The Role of Corporations in Achieving Ecological Sustainability, The Academy of Management Review, Vol. 20, No. 4 (Oct., 1995), pp. 936-960 (25 pages).

ANNEXES

MESSAGES CLES DE L'ETUDE, VOLET CAMEROUN

MC1. De l'innovation à l'industrialisation pour une consommation de masse

Autrement dit: des savoirs au pouvoirs, quelles capacités et compétences essentielles faut-il développer pour la transformation structurelle des économies (africaines) du Cameroun et de la RDC ?

Traduction: comment passer des innovations technologiques et environnementales aux produits de grande consommation ? En dehors des salons, foires-expositions, comment permettre au consommateur de trouver facilement les produits des ITE ?

MC2 : Un inventeur ou un innovateur n'est pas forcément un entrepreneur

(très peu peuvent le devenir). Il importe par conséquent de **créer un marché (physique et/ou virtuel) permanent pour les produits d'innovation et d'invention** (pour mettre en relation d'affaire, les inventeurs/innovateurs et les entrepreneurs).

Le danger est de vouloir transformer (au forceps et à tout prix) un innovateur/inventeur en un entrepreneur, ce qui peut expliquer le taux d'échec élevé. On peut en faire un métier à part entière (limité à ce segment).

Exemple dans le cas de la musique : un auteur (écrit le texte), un compositeur (conçoit la mélodie avec des notes), un arrangeur s'occupe de l'harmonie des sons, un interprète pose la voix, un réalisateur, un producteur, un diffuseur, un gestionnaire des droits, etc, viennent compléter le tableau.

Et il existe bien un marché de l'art musical...et du cinéma.

Conclusion 1: Il nous semble utile, au-delà des salons et foires, de créer un espace de rencontre permanent entre les inventeurs (détenteurs des savoirs) et les entrepreneurs (ceux qui ont le sens et l'esprit), associés aux autres partenaires pouvant accompagner (financement, institutionnel, etc).

Les produits à échanger sur ce marché : les brevets et licences, les prototypes et maquettes, les droits d'auteurs, etc.

On peut organiser la filière de l'innovation/invention (en cluster) selon le niveau de l'innovation : le process, le produit (prototype ou échantillon), la production de masse, le conditionnement, le marketing, la distribution, etc.

Exigence : Un encadrement juridique par une institution de gestion des droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Le rôle de l'OAPI.

MC3 : la R&D-I dans les entreprises camerounaises

Il est démontré depuis fort longtemps que la R&D-I est le moteur de la croissance des économies modernes. Et c'est ce qui justifie la place de ce secteur dans les budgets des États et des entreprises du monde développé et émergent. Dans cette optique, quel est le niveau d'efforts consacrés à la R&D-I au Cameroun et en RDC. Combien de Grandes et moyennes entreprises camerounaises disposent des unités de R&D-I ? Les résultats ne sont pas très optimistes au-delà des faits d'annonce. Les résultats, effets et impacts restent à prouver, tant au Cameroun qu'en RDC, ainsi que dans le reste de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud).

Proposition 1 . Nous osons penser et rêver de la création d'un fonds pour financer la R&D-I par le secteur privé (patronat) et qui sera géré par le secteur privé ou une fondation (OSC). Et revenir au MC1.

MC4. L'intermédiation semble dominer les start-up TIC au Cameroun.

L'analyse de la plupart des start-up vantées et publicités dans le domaine des TIC au Cameroun font dans le développement des applications. Or une application est par nature et par conception un service d'intermédiation, i.e. la mise en liaison d'un émetteur (producteur) et d'un receveur (client). Il ne peut donc y avoir intermédiation que si les deux maillons d'entrée et de sortie sont disponibles à opérer la transaction (existence d'une offre réelle et d'une demande exprimée et solvable).

Proposition 2: Les start-up d'intermédiation doivent donc rentrer dans une filière, un cluster existant ou à développer pour s'exprimer et grandir.

MC5. THINK BIG ! Rêver Grand !

En principe, toutes les applications n'ont pas vocation à se développer de manière autonome et durable dans le temps et l'espace. L'histoire nous démontre que dans ce milieu du numérique, les grandes firmes absorbent les petites qui ont un potentiel (de croissance et/ou de développement). Le cas de **Microsoft**³ qui a bâti sa stratégie sur le rachat et l'absorption de ses concurrents dans différents secteurs ou maillons de l'informatique et du jeu électronique. **Hewlet Packard (HP)** en a fait de même dans les équipements et fournitures bureautiques.

3 - Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_regroupements_et_des_acquisitions_par_Microsoft

Depuis 1987, Microsoft a acheté et intégré avec tous les droits près de 210 entreprises dans le monde. Hors prise de participation dans d'autres ayant conservé leur raisons sociales.

Proposition 3 : Favoriser l'intégration des start-up appartenant à un secteur ou à une filière pour créer une entreprise de masse critique importante au lieu de soutenir des petits efforts de développement isolé. Un mot : **THINK BIG ! Rêver Grand !**

Conclusion 2. Les avantages aux start-up devraient donc être limités dans le temps.

Le secteur privé (dans une moindre mesure avec l'accompagnement de l'état sur le plan de la législation et de la réglementation) devrait pouvoir booster, susciter un champion qui peut intégrer les start-up à se fondre.

Par définition, une start-up doit être limitée dans le temps. On ne peut pas être start-up toute la vie. Soit on se développe en PME /GE, soit on est fusionné, intégré dans une entité plus grande et pérenne.

MC6. Développer les guides du jeune entrepreneur

Afin d'anticiper les contraintes et difficultés identifiées par les jeunes promoteurs des PME et start-up, il nous est paru judicieux et opportun de revenir (actualiser) et concevoir pour mettre à disposition, des manuels, fascicules et mémo du jeune promoteur par filière, activité, produit ou service. Un recueil des solutions aux FAQ et autres défis récurrents surmontés par ceux qui ont réussi (mentorat).

MC7. Ancrage socioculturel des produits R&D-I

Encourager l'administration publique centrale ou locale et le secteur privé à s'approprier et à capitaliser les ITE. Un concours au niveau local et/ou national sur le nombre d'innovations/inventions **ayant fait l'objet d'une capitalisation productive par an**, peut être organisé et primé.

